

AL MALIYA

N°45 Juillet 2009

Dossier

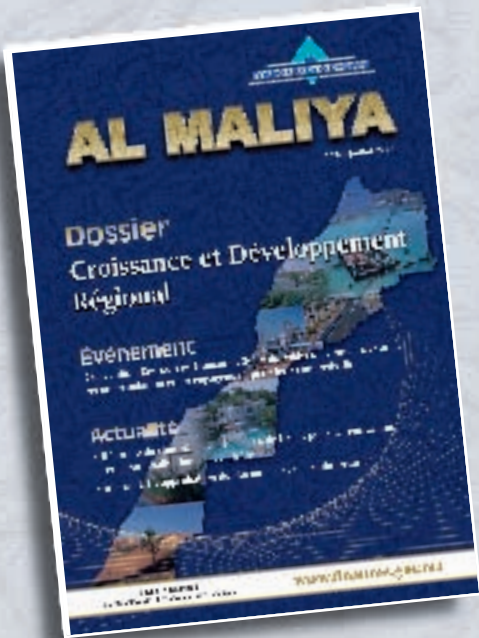
Croissance et Développement Régional

Événement

Convention Ressources Humaines 2009 du MEF : un consensus sur des recommandations et un engagement pour leur concrétisation

Actualité

- Réforme du Contrôle des Dépenses de l'Etat, pour la rénovation et la rationalisation des contrôles
- Maroc-UE : approbation du document sur le Statut Avancé



AL MALIYA

Revue Trimestrielle du Ministère de l'Economie et des Finances

Directeur de Publication

Omar FARAJ,

Directeur des Affaires Administratives et Générales

Directrice de Rédaction

Naima MEZIANE BELFKIH,

Chef de la Division de la Communication et de l'Information à la DAAG

Rédactrice en Chef

Malika OUALI,

Chef du Service des Publications à la DAAG

Comité de Rédaction

Fatiha CHADLI, Karim BEN YAKOUB

Comité des Publications

Les Représentants des Directions du Ministère et Organismes Sous Tutelle.

Infographie

Abdessamad BOUNNAR

Impression

Administration des Douanes et Impôts Indirects

Diffusion

My. Mustapha DRISSI

Direction des Affaires Administratives et Générales

Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat Chellah

Tél. : (212) 37 67 72 25 / 29 - Fax : (212) 37 67 72 26

Portail Internet : <http://www.finances.gov.ma>

Portail Intranet : <http://maliya.finances.gov.ma>

SOMMAIRE

Avant Propos 3

Événement

- Convention Ressources Humaines 2009 du MEF : un consensus sur des recommandations et un engagement pour leur concrétisation 4

Dossier

Croissance et Développement Régional

- Evolution structurelle de l'économie marocaine : une décennie marquée par une tendance haussière de la croissance tirée par la demande intérieure 11
- Les régions au Maroc : quelle cartographie socioéconomique ? 13
- Pour une nouvelle relance du développement régional au Maroc 16
- Les régions : spécialisation et concentration industrielle 17
- La régionalisation au Maroc : un processus évolutif 20
- Les Domaines de l'Etat et effort de développement régional 22
- Elargissement du champ de la déconcentration/décentralisation : cas du Ministère de l'Economie et des Finances 24

Actualité

- Activités de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances 26
- Système BADR : lancement du second palier 29
- Gestion Intégrée des Ressources Financières : une plateforme d'information commune 31
- Réforme du Contrôle des Dépenses de l'Etat, pour la rénovation et la rationalisation des contrôles 34
- Maroc-UE : approbation du document sur le Statut Avancé 36

Services

- Taxe d'habitation : Payez votre taxe d'habitation en ligne ! 37
- M@N@R : Banque de données économiques, financières et sociales au service du Ministère et du grand public 37
- Le Ministère de l'Economie et des Finances se dote de sa photothèque 40

Tribune Libre

- Réforme de la législation budgétaire : meilleures pratiques internationales et éléments de propositions et d'actions 42

Repères

- Aperçu sur la situation économique et financière pour novembre 2008 45

Chaque pays a besoin de régions compétitives et dynamiques afin d'atteindre ses objectifs de développement économiques et sociaux. Le développement régional est, sans équivoque, un complément indispensable aux politiques macroéconomiques et structurelles.

Au Maroc, l'intérêt pour la région a toujours été dans la stratégie et les orientations Royales visant à doter notre pays d'un Etat moderne, apte à relever les défis que lui imposent les diverses mutations de son contexte national et international.

Depuis les premières années de l'indépendance, cet intérêt a été mis en avant, à travers la décentralisation. Toutefois, ce n'est qu'en 1971 que la régionalisation a réellement pris forme avec la création de sept régions économiques.

Mis en œuvre par la « Loi n° 47-96¹ » relative à l'organisation de la région, et relancé par le Discours Royal prononcé à l'occasion du 33^{ème} anniversaire de la Marche Verte², le processus de régionalisation est appelé à s'accélérer avec l'annonce par S.M. le Roi Mohammed VI, le 30 juillet 2009, de l'installation éminente de la Commission consultative sur la régionalisation. Une conception générale de ce que pourrait être le modèle marocain d'une régionalisation avancée est attendue de cette commission.

S'inscrivant dans ce contexte, la Revue « AL MALIYA », sans prétendre à l'exhaustivité, aborde cette importante thématique dans la rubrique « Dossier » de cette édition. Après une rapide revue de l'évolution structurelle de l'économie marocaine, elle met en relief certains volets en relation avec le rôle du Ministère de l'Economie et des Finances et les actions menées par certaines de ses structures dans le cadre de la croissance et le développement régional.

Dans sa rubrique « Evénement », la revue livre à son lectorat les recommandations issues de la « Convention Ressources Humaines du MEF », organisée au cours du mois de mars 2009, tout en consacrant un large espace pour la couverture de son déroulement.

Les principales activités des différentes structures du Ministère sont présentées, comme à l'accoutumée, dans la rubrique « Actualité ».

Les nouveautés en matière des e-services sont abordées dans la rubrique « Service », qui informe sur le nouveau procédé de paiement de la taxe d'habitation initié par la Trésorerie Générale du Royaume, et de l'ouverture au grand public, de la banque de données économiques, financières et sociales «M@N@R», réalisée par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

¹ Dahir n° 1-97-84 du 23 kaada 1417 (2 avril 1997) portant promulgation de la loi n° 47-96 relative à l'organisation de la région (BO n° 4470 du 3 avril 1997).

² Le 6 novembre 2008.

Convention Ressources Humaines 2009 du MEF : un consensus sur des recommandations et un engagement pour leur concrétisation

Mobiliser les efforts de tous afin de consolider la construction identitaire, dynamiser la politique de gestion des ressources humaines et inscrire l'action sociale au Ministère comme outil de motivation et de reconnaissance, tels sont les trois recommandations clés issues de la convention RH 2009... Ces recommandations seront traduites par des actions concrètes.

Plus de 550 fonctionnaires du Ministère, représentant toutes les catégories de son personnel (responsables, cadres et agents) et toutes ses structures (centrales et extérieures), se sont réunis, le samedi 21 mars 2009, au Centre International de Conférences Mohammed VI de SKHIRAT. Cette convention s'est déroulée dans une ambiance décontractée marquée par la communication, l'échange et le partage autour de la thématique, de la stratégie de Gestion des Ressources Humaines du MEF, sa promotion et les voies de leur développement.

A la base des débats de la journée consacrée à la Convention Ressources Humaines du MEF, il y a eu la restitution des résultats de l'enquête de satisfaction interne, réalisée auprès d'un échantillon de 2017 personnes du MEF, et la projection d'un film documentaire, où des cadres et agents du Ministère ont témoigné sur leur vécu professionnel. Ces deux outils ont permis de dégager les attentes et les appréciations du personnel du ministère, qui ont été synthétisées en trois thématiques principales, et qui ont fait l'objet de panels animés par des responsables du MEF et des experts externes :

- (i) mobilisation autour du projet social du MEF : consolidation de la construction identitaire ;
- (ii) relève et perspectives de carrière ;

(iii) politique sociale du MEF, outil de motivation et de reconnaissance.

L'animation des panels lors de cette convention a été assurée par des responsables du MEF de différents profils et de différentes directions.

La convention a connu un débat franc et fructueux, qui a abouti à l'engagement du Ministère autour de dix recommandations, qui seront traduites en actions concrètes.



M. le Ministre ouvrant la journée "Convention RH 2009".

La Convention a débuté par un échange introductif entre Monsieur le Ministre et M. EL Otmani, autour des points suivants :

- l'objectif et le sens que M. le Ministre souhaite donner à cette rencontre RH ;
- l'existence d'un projet de société autour duquel il y aura mobilisation des ressources humaines du MEF ;
- l'importance de la réflexion sur les valeurs ;
- et ce qui est attendu du sondage d'opinion réalisé par le MEF.

Tout en répondant à ces interrogations, monsieur le Ministre, dans son mot d'ouverture de cette convention, a signalé que le lancement de ce sondage s'imposait pour les raisons suivantes : (i) la conviction que les ressources humaines sont l'élément central dans la réussite de toute organisation ; (ii) la nécessité de la prise en compte des attentes et des besoins des

femmes et des hommes qui font le Ministère. Il a précisé à cet égard que le sondage permet de s'adresser au personnel du Ministère dans sa globalité, et fait remonter le véritable sentiment du corps social, en dehors de toute contrainte et à travers une expression libre.

Monsieur le Ministre a également souligné que cette rencontre permet de s'adresser à près de 600 personnes, représentant tout le corps social du Ministère, de partager avec eux un moment d'échange franc et sincère et à même d'anticiper les évolutions futures.

"C'est aussi un moment fort pour expliquer et partager la vision stratégique du Ministère. Une vision liée au projet de société voulu par SM le Roi Mohamed VI pour le Maroc : une société ouverte sur le monde, en phase avec son temps, avec des citoyens épanouis. Une société équilibrée, de partage et de solidarité, actrice de son changement et s'appropriant son devenir".

Monsieur le Ministre a rappelé, par ailleurs, que le MEF est au cœur de toutes les mutations que connaît notre société. Il a en effet accompagné, avec excellence, toutes les restructurations qu'a connu notre pays durant les dix dernières années, et ce grâce à la compétence et à l'expertise exceptionnelles de son capital humain.

Aujourd'hui, une nouvelle mission est assignée au MEF : il se doit d'être un Ministère du développement et de la répartition

des ressources, à travers tout le territoire national, et d'agir en tant qu'acteur accélérateur de tous les éléments de croissance et de développement de notre pays. Dans ce sens, a souligné Monsieur le Ministre, des gains de points de croissance sont possibles en améliorant nos procédures, en accompagnant et en agissant en facilitateur.



Se prononçant sur le volet identitaire, Monsieur le Ministre a précisé que nous sommes dans un monde marqué par une perte des valeurs, et que nous ne pouvons réguler sans revenir sur les valeurs. Et d'ajouter que toute organisation sans valeurs, même animée par un sentiment d'appartenance, est une organisation sans âme. Aussi, est-il primordial de doter le

Ministère d'une charte des valeurs qui sera le socle et le référentiel pour toutes ses composantes, contribuant ainsi à cimenter leurs synergies.

Concernant la suite à donner aux résultats de l'enquête, Monsieur le Ministre a exprimé son engagement à prendre les mesures nécessaires pour concrétiser les actions qui se dégageront à travers ces

résultats. En outre, la prochaine « convention RH » sera l'occasion d'évaluer et de mesurer la réalisation des engagements issus de cette première édition.

Réagissant aux résultats du sondage d'opinions internes, Monsieur le Ministre est revenu sur le constat portant sur « le sentiment d'appartenance à l'organisation », qu'il a considéré comme ciment fondamental pour toute réussite d'entreprise ; sur l'expertise et les compétences du Ministère, qu'il a qualifié d'exceptionnelles, et sur leur engagement et leur mobilisation permanentes.

Il a par ailleurs mentionné des insuffisances liées : (i) à l'absence de communication intra-directions et inter-directions (qui donne au Ministère l'image d'une départementalisation) ; (ii) au sentiment d'absence d'équité à l'intérieur du Ministère issu d'un manque d'explication et de communication, et (iii) à l'absence d'évaluation individuelle pas des entretiens entre managers et collaborateurs.

Ces insuffisances doivent être dépassées par des actions concrètes en matière de valorisation, de développement du potentiel, de communication et de développement de la dimension « action sociale ».

En approfondissement du débat, les trois panels sus-cités ont traité les thématiques clés intéressant l'ensemble du personnel du Ministère, et dont la discussion ouvre la possibilité à une meilleure visibilité des actions à mener dans l'avenir.

Premier panel

« Mobilisation autour du projet social du MEF : consolidation de la construction identitaire »

Ce panel a connu la participation de Messieurs : M. CHAFIKI, Directeur des Etudes et des Prévisions Financières et H. FIRADI, Chef de Division à la DAAG et Mmes : R. OULD BA, Directrice Interpréfectorale à la DGI ; M. LRHEZZIOUI et A. TAHRI, respectivement Chefs de Division à l'ADII et à la TGR. Dans une démarche « question/réponse », M. ELOTMANI, a animé ce panel à partir de trois principaux constats de l'enquête :

- la « fierté d'appartenance au Ministère », exprimée par 95% des agents du MEF ;
- la qualité de service qui a été largement plébiscitée, ainsi que la mobilisation du personnel pour une meilleure qualité de service au citoyen ;
- les principales autres valeurs qui fédèrent l'ensemble des fonctionnaires du MEF : la performance, le respect, la confiance, la solidarité, la rigueur, la transparence ;
- « le phénomène de la corruption », sur lequel le personnel s'est exprimé en soulignant que les mesures prises par le MEF pour l'éradiquer restent insuffisantes, ce qui démontre une prise de conscience éthique avancée.

Lors du débat, l'absence de la formalisation des valeurs existant au sein du Ministère, révélées par le sondage interne, a été soulignée. En outre, notant que les valeurs se construisent et évoluent dans une dynamique de changement, les intervenants ont insisté sur la nécessité d'évoluer vers un référentiel identitaire qui répond à nos attentes.



Participants à l'une des tables rondes "Convention RH".

Tout en consolidant les acquis, ce référentiel tiendra compte d'un certain nombre de valeurs, telles que : la « citoyenneté », plébiscitée en raison de l'ambition du MEF et de son personnel à mieux servir le secteur public et le citoyen ; la « performance », en référence à un rendement efficient et de qualité ; « le respect » comme valeur humaine au sein des équipes et vis-à-vis des usagers du service public ; « la confiance » qui enfante « la solidarité » et qui conditionne l'efficacité ; « la transparence » qui passe par la clarté, la simplification et la capacité de production et de diffusion de l'information, la mise en place des

systèmes d'information, la communication ; la « rigueur » qui est l'une des principales valeurs du Ministère reflétée par les missions de contrôle assurées par ses différentes structures ; et enfin l'« éthique », dont aucun projet de société ne peut en faire l'économie.

Réagissant au débat de ce panel, Monsieur le Ministre est revenu sur la plus grande insuffisance résidant dans le manque de formalisation des valeurs au sein du MEF. Il a appelé dans ce sens à l'élaboration d'une « Charte des Valeurs », qui sera LE RÉFÉRENTIEL en la matière pour tout le Ministère, à accompagner par un système d'évaluation, et par la mise en place des moyens nécessaires à l'épanouissement des RH du Ministère. Il a également insisté sur la qualité de service et la mobilité des personnes.

Éléments débattus lors du 1^{er} Panel

- La « fierté d'appartenance au Ministère », exprimée par 95% des agents du MEF lors du sondage ;
- La qualité de service largement plébiscitée par le même sondage, ainsi que la mobilisation du personnel pour une meilleure qualité de service au citoyen ;
- Les valeurs : performance, respect, confiance, solidarité, rigueur et transparence ;
- « Le phénomène de la corruption », et l'éthique.

Chantiers dégagés du 1^{er} Panel

- « **Charte des Valeurs** », qui sera LE RÉFÉRENTIEL en la matière, à accompagner par un système d'évaluation ;
- Qualité de service et Mobilité des personnes.

Deuxième panel

« Mobilisation des Ressources Humaines : Relève et perspectives de carrière »

Ont participé à ce panel : MM : A. BOUAZZAOUI, Directeur à la TGR ; Y. KABBAJ, Directeur à la DGI ; M. ESSALOUH, Directeur Régional à l'ADII ; Mmes K. BOULHANE, Chef de Division à la DAAG et S. RAISSOUNI, DRH de Tenor Group et coach. Les panélistes ont été interpellés par l'animateur sur un certain nombre de résultats ressortis par l'enquête, notamment :

- la problématique de la relève au sein du Ministère et les mesures pour y remédier ;
- la formation comme un axe de progrès prioritaire et levier de développement du corps social du Ministère ;
- la gestion de carrière en tant que problématique centrale, l'information sur les opportunités de carrière et le raccordement de la promotion au mérite ;
- l'égalité des chances entre les femmes et les hommes au MEF ;

- la reconnaissance du travail et le système d'incitation ;
- la circulation de l'information entre les directions et entre services centraux et extérieurs, ainsi que l'insuffisance de synergie et du travail collaboratif entre les directions.



M. le Ministre répond aux interrogations de l'assistance.

Privilégier la polyvalence et faire de la formation le levier pour accompagner le personnel du MEF le long de sa carrière, figurent parmi les idées maîtresses soulevées lors de ce panel.

Problématique partagée par l'ensemble du Ministère, la relève est aujourd'hui une des principales préoccupations du Top Management, mais aussi du personnel du MEF, comme en témoigne les résultats du sondage. La solution que les responsables de notre département comptent apporter à cette situation, réside dans l'intérêt à accorder aux profils polyvalents, présentant des atouts certains et disposant de capacités d'adaptation.

On estime à cet égard, que l'apport de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est fondamental.

La formation devant accompagner le fonctionnaire tout au long de sa carrière revêt un intérêt particulier. Les éléments de base pour une véritable politique de formation au sein du MEF sont : une Charte de la Formation, un Schéma Directeur, un Système de Pilotage, un Conseil et un Institut de la Formation etc.

Sur le plan qualitatif, la formation est de plus en plus liée au poste de travail. Toutefois, il a été constaté lors de ce panel, qu'en dépit de la création des structures de formation au niveau des régions, le personnel des services extérieurs ne bénéficie toujours pas des types de formation qui préparent à l'accès au top management. L'attention a été également attirée sur la faible participation de ce personnel aux appels à candidature.

La situation de la femme et les efforts déployés ces dernières années pour l'améliorer ont été également discutés lors de ce panel. Ont été notamment soulignés les progrès réalisés au niveau du recrutement et de l'accès à la responsabilité via le processus de l'appel à candidature. Les principaux indicateurs du rapport établi par la Commission du MEF, désignée par Monsieur le Ministre en 2008 pour se pencher sur cette question, ont été également évoqués.

L'évaluation du personnel fut aussi débattue : l'on estime aujourd'hui que la culture de la contractualisation est en train d'être ancrée au sein du MEF, parallèlement à la mise en place d'un système d'évaluation et de performance.

Mme RAISSOUNI, appelée à partager avec l'assistance la vision de gestion des hauts talents au niveau de TENOR GROUP, a conclu qu'à l'instar de ce qui se fait au privé, le développement du potentiel, l'identification et la gestion des hauts talents, sont des éléments qui pourraient être appliqués au sein du MEF.



Photo de famille à la clôture de la convention RH.

Dans son intervention suite à ce panel, Monsieur le Ministre a souligné la nécessité de :

- Développer la mobilité inter-directions et inter-régions ;
- Créer une polyvalence au niveau du personnel du MEF ;
- Partager le savoir et les connaissances entre les directions ;
- Faire participer les retraités au processus du transfert de connaissances et de savoir-faire au sein du MEF ;
- Développer davantage le processus de déconcentration et doter les services extérieurs de plus de moyens et de ressources ;
- Veiller à ce que les femmes compétentes accèdent à des postes de responsabilité ;
- Réfléchir à une formule permettant le suivi des projets à caractère transversal et la coordination entre les différentes directions, « Une entité synergie ».

Chantiers dégagés du 2^{ème} Panel

- Développer la mobilité inter-directions et inter-régions ;
- Créer une polyvalence au niveau du personnel du MEF ;
- Partager le savoir et les connaissances entre les directions ;
- Faire participer les retraités au processus du transfert de connaissances et de savoir-faire au sein du MEF ;
- Développer davantage le processus de déconcentration et doter les services extérieurs de plus de moyens et de ressources ;
- Veiller à ce que les femmes compétentes accèdent à des postes de responsabilité ;
- Réfléchir à une formule permettant le suivi des projets à caractère transversal et à une entité et la coordination entre les différentes directions, « Une entité synergie ».

Troisième panel

« Politique sociale du MEF, outil de motivation et de reconnaissance »

M. BENNANI, en sa qualité de Président de l'AOS/MEF, s'est exprimé lors de ce panel sur les plus importantes réalisations des œuvres sociales du département et sur les attentes soulevées par l'enquête en la matière, aussi bien sur le plan de la qualité et de la disponibilité des prestations que des conditions d'accès.

M. EZZAHAF, Chef de Service à l'ADII a intervenu sur l'accès au logement qui s'avère être la pierre angulaire des presta-

tions sociales, sur la possibilité d'améliorer la réactivité des services sociaux ainsi que sur l'égalité d'accès aux prestations sociales aussi bien pour les services extérieurs que centraux.



Le Top Manager du MEF réagissant aux interventions des participants.

Il ressort de cette table ronde que l'action sociale a franchi des étapes, mais il reste des actions à mener pour l'améliorer. Les chiffres avancés ont marqué une évolution très favorable : le budget alloué à l'action sociale du MEF a augmenté de 70% en 2008. Parallèlement, les prêts sociaux ont augmenté de 70% et ceux relatifs à l'accès à la propriété de 33%. Il est à souligner également que les responsables des œuvres sociales au sein du MEF, veillent à ce qu'il y est plus de visibilité sur l'action sociale pour le moyen terme, un rééquilibrage en faveur des services extérieurs grâce à des partenariats avec un certain nombre d'acteurs dans le domaine de l'habitat (Al Omrane, Diyar Al Mansour, la Fondation des Œuvres Sociales des TP), et une extension de la nature des prestations (Couverture médicale complémentaire, assistance médicale, estivage, retraite complémentaire etc.).

L'Association Douanière Marocaine a été citée comme une expérience réussie. Les actions menées ces dernières années au niveau de cette entité, ont notamment porté sur la rationalisation de la gestion, l'utilisation de l'outil informatique pour plus de transparence et la création de structures régionales pour démocratiser l'action sociale.

En outre, l'expérience de la Fondation des Œuvres Sociales (FOS) du Ministère de l'Équipement et du Transport, ainsi que l'action qui se fait principalement en matière d'amélioration de l'accès au logement ont été exposées par M. BELMAHJOUR, Chef de Division dans cette Fondation.

Dans son intervention, Monsieur le Ministre a invité les responsables de l'action sociale du MEF à :

- Faire évoluer l'AOS/MEF vers une structure de Fondation, dont la présidence du Conseil d'Administration sera assurée par le Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Apporter un soutien pour la scolarisation des enfants ;
- Accompagner les engagements pris en matière d'accès à la propriété ;

- Permettre la couverture médicale à l'ensemble du personnel du MEF ;
- Faire bénéficier le personnel du MEF d'une retraite complémentaire ;
- Créer des espaces ludiques et sportifs à tous les niveaux ;
- Etablir des conventions pour permettre aux fonctionnaires du MEF de bénéficier de prix préférentiels au niveau des organismes touristiques.

Chantiers dégagés du 3^{ème} Panel

- Faire évoluer l'AOS/MEF vers une structure de Fondation, dont la présidence du Conseil d'Administration sera assurée par le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Apporter un soutien pour la scolarisation des enfants ;
- Accompagner les engagements pris en matière d'accès à la propriété ;
- Permettre la couverture médicale à l'ensemble du personnel du MEF ;
- Faire bénéficier le personnel du MEF d'une retraite complémentaire ;
- Créer des espaces ludiques et sportifs à tous les niveaux ;
- Etablir des conventions pour permettre aux fonctionnaires du MEF de bénéficier de prix préférentiels au niveau des organismes touristiques.

Eléments du débat

Les trois panels ont été suivis d'un débat fructueux entre les responsables du Ministère, les représentants des partenaires sociaux et les participants, dans un esprit d'écoute et de franchise.

Ce débat a porté essentiellement sur des questions en relation avec les valeurs d'équité, de justice et de transparence, à savoir : la nomination aux postes de responsabilité via le système d'Appel à Candidature, qui a montré ses limites, selon les intervenants, et qui gagnerait à être revu et perfectionné, le système d'octroi des primes avec le manque de transparence sur les critères à la base de leur octroi; la mise en place de conditions d'accompagnement de l'horaire continu au niveau des services extérieurs, ainsi que la nécessité de concrétiser efficacement et rapidement les recommandations issues de cette journée.

Les Directeurs Généraux et Directeurs du MEF qui ont intervenus dans ce débat, ont précisé que la mise en place d'un système de valeurs suppose des préalables, notamment la conformité avec les Lois et Règlements, l'engagement de tous, la fédération, la disponibilité et le respect mutuel. Sa pérennisation est conditionnée par la communication, l'exemplarité, ainsi qu'une gestion de proximité.

Concernant le système d'Appel à Candidature, ils ont souligné que la préoccupation de mérite et d'équité, était à la base de sa mise en place et que son application a permis le rajeunissement et la féminisation du corps des managers du Ministère. Toutefois, c'est un système qui se doit d'être évalué en conséquence.

Notons que les débats qui ont marqué cette journée se sont déroulés dans un espace de discussion et d'échange, et ont permis d'identifier des formules innovantes de modernisation et de nouveaux chantiers, qui bénéficieront à l'ensemble du personnel du MEF. Pour la continuité de cette dynamique, l'appel a été lancé par Monsieur le Ministre pour créer un dispositif de suggestions à travers les TIC, avec obligation de réponse dans les 72 heures.

Cette journée a connu deux autres moments forts. L'un plein d'émotion, lors de l'hommage rendu à Madame Khadija CHAMI, Ex Directrice à l'ADII honorée lors de cette rencontre, à côté de M. A. LOUDIYI, Secrétaire Général du MEF.



Mme Khadija CHAMI, Ex Directrice à l'ADII honorée lors de cette rencontre, à côté de M. A. LOUDIYI, Secrétaire Général du MEF.

L'autre, récompensant 7 fonctionnaires du Ministère, par des prix, pour la bonne connaissance du Ministère, suite aux réponses à 12 questions d'un Quiz. Il s'agit de Mme B. ESSAGHIR ; MM. M. TOUZANI; Y. M'RABET, B. SABONI ; N. DERII ; B. ESSAADINE et M. MAHYAT.

La convention fut clôturée par un one man show, animé par le grand humoriste marocain Hassan EL FAD.

Le déroulement de la journée a été également égayé par des caricatures instantanées -très appréciées par l'assistance- produites et projetées par M. BOUIDAR, caricaturiste du journal « l'Economiste ».

La rédaction

La dynamique de développement enclenchée depuis quelques années au Maroc par les différentes réformes et les projets structurants, a favorisé une relance économique et sociale des différentes régions du Royaume.

Cette dynamique a révélé la nécessité de disposer des systèmes de veille et d'analyse permettant d'identifier les potentialités et les dysfonctionnements, de consolider les acquis, de développer de nouvelles forces,... de mieux éclairer pour la prise de décision, de revoir le mode de fonctionnement et d'organisation de l'Administration pour plus d'efficacité.

En effet, une bonne gouvernance entre niveaux d'administration nationaux et locaux, et entre secteurs privés et publics, aidera dans l'élimination des obstacles structurels à la croissance, et renforcera la compétitivité des régions. Sa défaillance peut accroître les disparités régionales et créer des inégalités.

Dans ce sens, la nécessité d'une réelle déconcentration administrative n'est pas à démontrer. Des actions devraient être entreprises en matière d'autonomisation et de responsabilisation des services extérieurs, ainsi que de redéfinition des fonctions de l'Administration Centrale.

Après un retour sur les caractéristiques de l'évolution structurelle de l'économie marocaine, AL MALIYA présente quelques unes des actions réalisées par notre Ministère pour accompagner la politique de développement régional, notamment en matière d'analyse, d'accompagnement par le foncier, de modernisation et de déconcentration des métiers et des ressources du Ministère.

Ainsi, un examen du potentiel socioéconomique régional au Maroc a fait l'objet de l'étude menée par la Direction des Etudes et des Prévisions Financières du MEF, et a dressé une cartographie de développement régional qui retrace la situation socioéconomique des régions et les répartit en six groupes homogènes révélant un déséquilibre assez prononcé. Cet examen est présenté sur les colonnes de ce Dossier. Il est complété par une étude des profils sectoriels- régionaux afin d'évaluer les atouts et les faiblesses du système productif régional des industries de transformation, un zoom sur l'évolution de la déconcentration et de la régionalisation au Maroc et des focus sur la législation clé en la matière.

Evolution structurelle de l'économie marocaine : une décennie marquée par une tendance haussière de la croissance tirée par la demande intérieure

L'économie nationale a été marquée, au cours de ces dernières années, par la poursuite et l'approfondissement des réformes, ce qui a permis -en dépit des mutations rapides de l'environnement international- de consolider les acquis, sans pour autant compromettre la stabilité des équilibres fondamentaux.

La dernière décennie s'est particularisée par un excédent enregistré au niveau du compte courant de la balance des paiements pour six années successives et par la maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire, témoignant ainsi non seulement du renforcement de la vigueur de l'économie, mais également de sa capacité d'adaptation aux mutations mondiales.

La croissance économique s'est inscrite dans une tendance haussière durant la période 2004-2008, se situant en moyenne à 4,8% par an après 3,8% entre 1999 et 2003. Cette amélioration qui a concerné la plupart des secteurs d'activité (en l'occurrence les mines, le tourisme, les services rendus aux entreprises et aux particuliers, les activités liées à l'intermédiation financière, les télécommunications et les BTP) est due à la consolidation de la demande intérieure et à l'accroissement de la contribution de la productivité globale à la croissance.

Nouveau palier de croissance

L'atteinte de ce nouveau palier de croissance s'est accompagnée par un amorcement d'un processus de transformation structurelle tendant vers une tertiarisation du tissu productif national. Ainsi, la part des activités tertiaires dans la valeur ajoutée réelle totale s'est renforcée en passant de 52,1% à 56,4% entre 1998 et 2008, alors que les activités secondaire ont connu une quasi-stagnation de leur poids dans la valeur ajoutée réelle totale à 27,5% en 2008 après 27,7% en 1998. Quant à la valeur ajoutée du secteur primaire (agriculture et pêche), elle a accusé un repli en passant de 20,2% du PIB en 1998 à 16,1% en 2008. Ces résultats témoignent de la diversification des sources de croissance et de la modernisation du tissu productif national.

La consolidation de la nouvelle dynamique, dont font preuve les activités non agricoles, est le fruit des différentes réformes structurelles et sectorielles mises en oeuvre. Il s'agit notamment des contrats- programmes conclus avec les opérateurs privés, du soutien financier à l'investissement et à la promotion des activités tertiaires, de la simplification des formalités administratives, de la levée de la contrainte du foncier et de la libéralisation des secteurs aussi importants que les télécommunications, l'énergie électrique, les transports, etc....

La demande intérieure a été boostée particulièrement par la consommation des ménages et l'investissement. Ainsi, dans un contexte de maîtrise d'inflation et de détente des taux d'intérêt, la consommation des ménages a enregistré une croissance de 8,6% par an entre 2004 et 2008 pour s'élever à 413,6 milliards de dirhams en valeur nominale, soit 60% du PIB nominal en 2008.

Ce dynamisme de la consommation des ménages est particulièrement lié à la consolidation du marché du travail, à la mise en application des dispositions du dialogue social, aux retombées des bonnes campagnes agricoles, excepté celles des années 2005 et 2007, à la poursuite de la consolidation des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger et à la maîtrise de l'inflation.

Croissance davantage tirée par la demande intérieure

S'agissant de l'investissement, il a fait preuve d'un dynamisme continu en enregistrant une augmentation de 13,7%. La FBCF a représenté 27,6% du PIB en moyenne entre 2003 et 2007

pour atteindre 33,1% en 2008. Sa contribution à la croissance économique ressort à 3,9 points au cours de cette période pour atteindre 5,7 points en 2008.

Ce dynamisme a été rendu possible grâce notamment aux efforts déployés en matière de mise à niveau de l'appareil productif, d'extension des capacités de production, de dynamique de création d'entreprises et de mise en place d'un environnement favorable à la promotion des investissements privés tant nationaux qu'étrangers.

Cet effort d'investissement a été également appuyé par les politiques sectorielles déployées et par le soutien financier du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social aux projets d'investissement exerçant un effet de levier important. Cette évolution a été confortée également par les efforts conjugués des entreprises privées et publiques. De même, les investissements directs étrangers (IDE) à destination du Maroc ont poursuivi leur trend haussier et ont avoisiné les 32,5 milliards de dirhams en 2008.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations nationales de biens et de services ont suivi un trend haussier suite à une progression de 13,1% entre 2004-2008, après 7,8% entre 1999 et 2003. Toutefois, les importations ont suivi un rythme de progression de 18,2% après 6,8% entre 1999 et 2003. Cette évolution, alourdie, par ailleurs, par l'envolée des prix des produits de base, a engendré des pressions sur le solde des échanges de biens et services.

Celui-ci a dégagé un déficit de près de 13,5% du PIB en 2008, soit une dégradation de 8,6 points par rapport à 2004. Le taux de couverture a ainsi perdu 12,5 points pour revenir à 73% en 2008.

Les différentes opérations courantes avec le reste du monde se sont soldées par un déficit de 5,2% du PIB en 2008, après avoir été en équilibre (-0,1%) en 2007 et excédentaire de 3% en moyenne sur la période allant de 2001 à 2006. L'excédent enregistré au cours de cette dernière période s'explique par la performance réalisée aux niveaux de la balance des services (6% du PIB) et des transferts courants (8,8% du PIB) relayée par l'allègement du déficit des revenus (-1,4% du PIB) qui ont permis l'absorption des déficits persistants de la balance des biens (-10,7%).

Sur le plan des finances publiques, les performances économiques réalisées au cours de ces dernières années ont

conforté la poursuite de la consolidation budgétaire et ont permis de contenir le déficit budgétaire autour de 2,8% du PIB en moyenne entre 2004 et 2006. Ce déficit s'est transformé en un léger excédent de 0,7% en 2007 et de 0,4% du PIB en 2008 et ce, en dépit des contraintes qui ont pesé sur les finances publiques, notamment la hausse des charges de compensation.

Sur le plan du marché du travail, l'emploi a évolué favorablement durant la période 2004-2008 suite aux efforts en matière de promotion de l'emploi, aux séries de programmes « IDMAJ », « TAEHIL » et « MOUKAWALATI » et au dynamisme de l'activité économique, notamment dans les secteurs porteurs tels le BTP et les services. De ce fait, le taux de chômage a marqué une inflexion à la baisse revenant de 13,9% en 1999, au niveau national, à 9,6% en 2008.

En milieu urbain, le taux de chômage a baissé de 7,3 points passant de 22% en 1999 à 14,7% en 2008. En milieu rural, ce taux s'élève à 4% à fin 2008, gagnant 1,4 point par rapport à l'année 1999. Le renforcement de la croissance et de l'emploi a eu des retombées positives sur les conditions de vie des populations. En effet, le revenu disponible par habitant a augmenté de 6,9% par an durant la période 2004-2008, passant de 18051 à 23948 DH.

Confortée par la maîtrise de l'inflation à 2,3% en moyenne, le pouvoir d'achat s'est amélioré de 4,6% annuellement, grâce en partie à la prise en charge par les pouvoirs publics de la hausse des prix des céréales, du sucre et des produits pétroliers sur le marché international.

La consolidation des acquis sur le plan économique s'est positivement répercutée sur les indicateurs sociaux, notamment en termes d'accroissement du revenu moyen par habitant, d'espérance de vie, de scolarisation et d'accès à la santé et aux infrastructures de base. De ce fait, le taux de pauvreté relative est passé de 15,3% en 2001 à 9% en 2007. En conséquence, 1,7 million de marocains sont sortis de la pauvreté et 1,2 million ont échappé à la vulnérabilité.

Ces performances ont significativement contribué à l'amélioration de l'image de l'économie marocaine auprès des organismes financiers internationaux et des agences de notation, comme en témoigne le classement au rang d'« Investment Grade » décerné par l'Agence Fitch Rating, l'octroi d'un Statut Avancé avec l'Union Européenne et l'adhésion au Comité d'Investissement de l'OCDE.

Source : Rapport « LA DECENNIE DES REFORMES ET DU PROGRES... POUR UN MAROC MODERNE ET SOLIDAIRE 1999-2009 », Réalisé par la DEPF

Les régions au Maroc : quelle cartographie socio-économique ?

À l'instar des autres pays en développement, le Maroc connaît d'importantes disparités entre les régions qui composent son territoire. Ces disparités concernent à la fois la croissance démographique, les secteurs sociaux et la dynamique économique, et leur évolution est déterminée principalement par trois facteurs : l'urbanisation, les migrations et la localisation des activités. Une étude réalisée par le MEF, présente la cartographie socioéconomique régionale de notre pays. Un extrait de cette étude est livré ci-après.

L'examen du potentiel socioéconomique régional au Maroc en 2006, objet de l'étude menée par le MEF, a permis de dresser une cartographie¹ de développement régional qui retrace la situation socio-économique des régions et les répartit en six groupes homogènes révélant un déséquilibre assez prononcé.

Le « Grand Casablanca » qui est une région à forte concentration de l'activité secondaire et en phase de mutation vers le tertiaire

Cette région est identifiée par l'étude comme la « principale place industrielle nationale » (49% de la production industrielle et 34% dans les exportations industrielles en 2006). De plus, elle est dotée d'un système logistique, constitué par l'infrastructure portuaire et les sociétés financières et commerciales, a même de renforcer son rôle de pôle régional. En 2006, 12% de la population nationale est localisée dans le Grand Casablanca qui présente un taux d'urbanisation assez élevé (92%) et enregistre le taux de pauvreté le plus faible (3,5%). Cependant, l'écart entre les 10% les plus aisés et les 10% les moins aisés, révèle de fortes inégalités (12,9 fois supérieur en 2004).

L'activité économique de la région connaît une tertiarisation accrue reflétée par l'installation des firmes NTIC. Cet engouement pour ce secteur à forte valeur ajoutée se traduit par la volonté d'accompagnement du Gouvernement par la formation d'ingénieurs spécialisés et l'installation de zones offshore tel le cas du Casablanca NearShore Park. Ce projet table sur les

opportunités de demandes internationales dans le domaine des services (coût d'opération de 30% à 50% inférieur à l'Europe) liés aux filières de la banque, de l'assurance, des services clientèle, des finances et de la gestion d'applications.

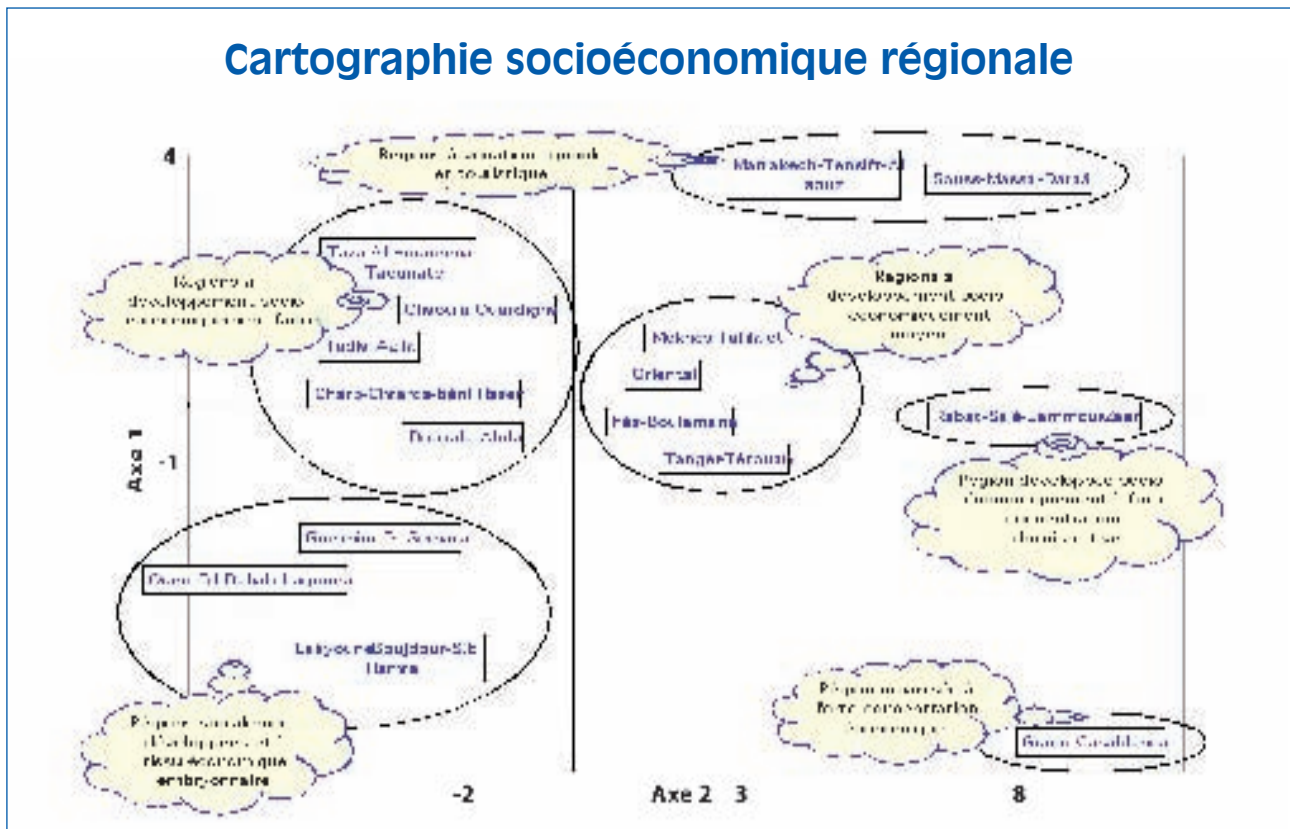
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer : Région développée socio-économiquement et présentant des opportunités importantes dans l'offshoring

La production industrielle de cette région est moyenne (5%) dominée par l'industrie chimique et parachimique (40%). Son statut de capitale lui fait profiter d'un accès plus important que la moyenne nationale à l'infrastructure sociale. Elle se caractérise par l'importance du taux d'urbanisation (82%) et du nombre d'autorisations de construction octroyées qui est le plus élevé au niveau national (12% du total national).

La région compte également exploiter l'aubaine présentée par l'offshoring en installant le projet Technopolis qui est une plate forme complète pour le développement des métiers liés aux nouvelles technologies. Compte tenu de son patrimoine historique et culturel, cette région ambitionne d'atteindre le cap d'un million de nuitée à l'horizon 2010 en lançant à ce dessein plusieurs projets structurants, notamment l'aménagement de la vallée de Bouregreg et la corniche Rabat- Témara. Par ailleurs, l'artisanat constitue un créneau important pour le développement du tissu économique de la région.

¹ Cf. "Schéma de développement des régions économiques du Maroc", DEPF, MEF, Septembre 2006.

Cartographie socioéconomique régionale



Souss-Massa-Draa et Marrakech-Tensift-Alhaouz : régions à économie diversifiée dont les secteurs agroalimentaire et touristique sont prometteurs

L'activité industrielle de ces régions (respectivement 5% et 3% dans la production industrielle nationale en 2006) gravite principalement autour des industries agroalimentaires (respectivement 78% et 56% de la production et 97% et 64% des exportations de ces régions) suite aux aménagements hydrauliques et à la réorientation de l'appareil productif de ces deux régions vers des cultures industrielles à forte valeur ajoutée. En outre, les étendues pastorales dont disposent ces régions leur permettent de réaliser les parts les plus importantes du cheptel national avec respectivement 11% et 15%. Par ailleurs, ces régions représentent la première destination touristique du pays puisqu'elles réalisent 71% des nuitées dans les hôtels classés à l'échelle nationale.

L'accordement aux réseaux autoroutier et ferroviaire sera un atout majeur pour le désenclavement et la valorisation des potentialités agricoles, agro-alimentaires et touristiques de la région de Souss-Massa-Draa. En outre, elle sera dotée d'un « hub » régional de transformation et de commercialisation des produits de la pêche. De même, la diversification des offres, l'intensification du pôle animation et l'histoire impériale de la région de Marrakech-Tensift-Alhaouz, sont des atouts encourageant pour la prospérité de ce secteur. Par ailleurs, le développement de l'artisanat à fort contenu culturel aurait des conséquences avantageuses pour l'essor et la mutation de l'économie sociale de la région en une économie structurée, semi industrialisée et innovante.

Tanger-Tétouan, Fès-Boulemane, Meknès-Tafilalet et l'Oriental : régions à développement socioéconomique moyen

Ce groupe est caractérisé par un niveau de développement moyen avec une légère avancée pour la région de Tanger-Tétouan. Cette dernière a profité de sa proximité de l'Europe et de l'effort d'équipement déployé pour se positionner en tant que nouveau pôle attractif pour les unités industrielles aux dépens de la zone du centre (7,8% de la production, 17% des exportations industrielles nationales en 2006 et un taux de valeur ajoutée industrielle parmi les plus élevés au niveau national (42%)). Cet avantage en tant que Hub relié aux flux logistiques mondiaux et présentant des opportunités importantes dans la sous-traitance et l'Offshoring ne peut que servir les régions limitrophes compte tenu de la liaison de la région aux principaux réseaux de transport, notamment l'autoroute Tanger-Casablanca, la rocade méditerranéenne, reliant Tanger à Saïdia, et le réseau ferroviaire national.

Les autres régions contribuent respectivement de 4%, 3% et 4% à la production industrielle nationale et disposent d'un système productif marqué par son orientation domestique et sa dépendance aux matières premières (notamment pour les industries agroalimentaires). La région de l'Oriental se distingue dans ce groupe en tant que deuxième pôle au niveau national dans le créneau des industries métalliques et mécaniques où elle réalise 21% des exportations (19% de la production nationale).

Doukala- Abda, Chaouia-Ouardigha, Tadla-Azilal, Taza-Al-Hoceima-Taounate et Gharb-Chrarda-Benhssen : régions à faible niveau de développement socioéconomique

La région de Doukala- Abda constitue un exemple de réussite du redéploiement interrégional. L'activité industrielle de cette région a profité de sa proximité du Grand Casablanca, et du mouvement de desserrement industriel qui en émane, pour maintenir sa position de deuxième pôle industriel du Maroc (10% de la production industrielle nationale). En outre et grâce à son complexe chimique localisé au port de Jorf Lasfar, la région réalise un taux d'exportation parmi les plus élevés au niveau national (51%).

En revanche, la région de Chaouia- Ouardigha, malgré le fait qu'elle est le premier pôle minier au niveau national et qu'elle a des plaines intérieures à fort potentiel agricole, sa contribution à la production industrielle nationale n'a été que de 5% en 2006. Elle se répartit principalement entre les industries chimiques et parachimiques (30%) et les industries agroalimentaires (30%).

Le reste des régions ont un poids très faible dans l'activité industrielle nationale (ne dépassant pas 1% pour chaque région). Par ailleurs, un retard important est enregistré par l'ensemble des régions de ce groupe en termes d'accès aux services de base. Ces régions sont à dominance rurale jouissant d'un potentiel agricole important qui occupe la population locale (taux d'activité autour de 45% supérieur à la moyenne nationale). Cependant, ces activités se caractérisent par un sous emploi favorisant l'appauvrissement de la population régionale. Ainsi, ces régions ont des taux de pauvreté importants, notamment celui de la région du Gharb- Chrarda-Béni Hssen qui s'élève à 20,5% en 2004.

Guelmim-Essemara, Laayoune-Boujdour-Sakia Hamra et Oued-ed-Dahab-Lagouira : régions socialement développées et à fort potentiel de croissance économique

L'activité industrielle de ces régions présente un fort potentiel de croissance, notamment pour les industries liées à la transformation des produits de la mer dont la région de Laayoune-

Boujdour- Sakia Hamra procure la contribution la plus importante au niveau national (36% en volume et 23% en valeur). Par ailleurs, ces régions enregistrent le taux d'analphabétisme le plus bas au niveau national en 2006 (17,7%). En plus, l'encadrement sanitaire est parmi les plus importants au niveau national en 2006 avec respectivement 2108, 2667 et 2751 habitants par médecin pour les régions de Laayoune-Boujdour- Sakia Hamra, Guelmim- Essemara et Oued Ed Dahab- Lagouira. Ces régions ont un taux de pauvreté parmi les plus bas au niveau national (9,8%).

Il ressort de l'analyse des indicateurs régionaux l'existence des disparités régionales. De même, une analyse dynamique sur la période 1994-2006 a révélé que la même typologie régionale a été conservée. Cette répartition et le maintien de l'écart qui sépare ces régions reflètent la faiblesse de la réponse du niveau de développement local aux efforts du pouvoir central en termes de relance du système socioéconomique régional durant cette période.

A l'égard de ce constat, et en tenant compte des impératifs de la bonne gouvernance territoriale, des spécificités et des potentialités propres à certaines régions, ainsi que des besoins de leurs populations respectives en matière de développement, une forte impulsion à l'action de l'Etat, au niveau territorial, s'impose. Cette impulsion est sollicitée, notamment, en matière de la réorganisation de l'administration locale, et la nécessité de lui conférer plus de cohérence et d'efficacité, afin de renforcer l'encadrement de proximité, grâce à une refonte de la charte nationale de la déconcentration. Cette nouvelle charte aurait pour objectif de mettre en place un système efficace d'administration déconcentrée, qui marque une rupture effective avec la pratique d'un centralisme figé, un système basé sur une approche territoriale, ainsi que sur le transfert de compétences relevant du pouvoir central vers les services externes, structurés en pôles techniques régionaux.

Le développement de ces régions passe par la mise en œuvre d'une politique régionale axée sur la compétitivité territoriale combinée à une péréquation interrégionale équitable. Ces politiques permettraient d'une part de réduire les déséquilibres entre les régions impactant négativement leur compétitivité et d'autre part, réduire l'écart socio économique susceptible de freiner le développement durable du Maroc.

Source : DEPF

Les différents numéros de la revue AL MALIYA, sont à votre disposition sur le site du Ministère via l'adresse suivante :

www.finances.gov.ma

rubrique « Revues en ligne » au niveau de la page d'accueil

Pour une nouvelle relance du développement régional au Maroc

Les régions sont appelées à être repensées selon la nouvelle approche adoptée, qui relie la veille et l'action publique au service du développement économique et social du territoire; de manière à absorber le déséquilibre prononcé entre les régions.

Penser la vocation économique et sociale de la région peut paraître un exercice facile si l'on enfourche le trend confortable des discours dominants sur les vertus de la décentralisation rampante au Maroc et ailleurs. Les rets des approches fonctionnalistes de l'Etat et de ses institutions se dressent vite pour récupérer toute velléité d'analyse qui s'essayerait à interroger les nouvelles logiques du développement dont les configurations balbutiantes, par ci par là, gagnent pourtant, en visibilité et sont en passe d'afficher plus ouvertement leur portée démonstrative.

Pourtant, et d'un certain point de vue, la région en tant qu'entité territorialisée se retrouve au coeur même des débats sur ces nouvelles logiques de développement, mais cette fois-ci, en tant qu'élément structurant d'une nouvelle vision du développement et non comme simple succédané résiduel confiné à de simples tâches d'opérationnalisation locale de programmes conçus au niveau central. A ce titre, les régions sont appelées à se penser, non pas comme des entités territoriales « en soi », mais comme des entités de développement « pour soi », c'est-à-dire, portant des projets de développement à partir de leur vocation générique et se définissant par là dans le jeu économique national et international. Elles doivent s'en donner les moyens.

Ainsi, les fonctions de planification économique et d'aménagement du territoire, dans le cadre des grandes orientations nationales, devraient être acquises à travers l'appropriation des outils d'intelligence territoriale pour une prise en charge des multiples facettes du développement régional. En effet, cette nouvelle approche d'appréhension du territoire se propose de relier la veille et l'action publique au service du développement économique et social du territoire et répondre à une préoccupation majeure en matière de territorialisation, celle d'absorber le déséquilibre prononcé entre différentes régions.

Extrait du Discours du Trône prononcé, le 30 juillet 2009, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'intronisation de S.M. le Roi.

« Dans notre résolution à promouvoir la gouvernance territoriale, Nous avons décidé de lancer un chantier fondamental de réformes, en l'occurrence la mise en place d'une régionalisation avancée qui, Nous le souhaitons, marquera un saut qualitatif dans le processus de démocratie locale. A cet égard, Nous comptons procéder, sous peu, à l'installation de la Commission consultative sur la régionalisation ».

Extrait du Discours de S.M. le Roi à l'occasion du 33^{ème} anniversaire de la Marche Verte, le 6 novembre 2008.

« ...Aussi avons-Nous décidé, avec l'aide de Dieu, d'amorcer une nouvelle phase dans le processus continu des réformes globales que Nous conduisons, en lançant la dynamique d'une régionalisation avancée et graduelle, englobant toutes les régions du Maroc, avec, à leur tête, la région du Sahara marocain... La régionalisation envisagée est une réforme structurelle de fond. Un effort collectif est, donc, nécessaire pour que ce projet soit mis au point et porté à maturité. C'est pourquoi J'ai jugé bon de t'entretenir de la feuille de route qui doit y présider, tant au niveau de ses finalités et de ses fondements qu'à celui des approches qui s'y rattachent... ».

Extrait du Discours Royal à l'occasion du 31^{ème} Anniversaire de La Marche Verte le 6 novembre 2006.

« Nous entendons aller résolument de l'avant pour consolider notre édifice démocratique par le biais d'une régionalisation avancée qui représente l'épine dorsale de l'Etat moderne dont sommes en train d'asseoir solidement les fondements ».

Extrait du Discours Royal à la Nation à l'occasion du 26^{ème} anniversaire de la Marche Verte le 6 novembre 2001.

« Nous sommes déterminés à consolider la régionalisation, adoptant, à cet effet, une démarche de développement régional intégré, en vertu de laquelle la région ne se réduit pas à ses seules structures et dimensions administratives, institutionnelles et culturelles, mais constitue, plutôt, un espace propice au développement intégré, évoluant en synergie avec la région et pour la région ».

Source : DEPF

Les régions : spécialisation et concentration industrielle

« La spécialisation et la concentration sont des caractéristiques économiques à double tranchant. Elles peuvent être bénéfiques tant que les secteurs concernés sont sains et dynamiques, mais peuvent s'avérer une source de fragilisation des régions suite à des crises sectorielles ». Telle est l'une des conclusions de l'étude publiée par la DEPF en mai 2009*.

Dans un contexte de mondialisation renforcée et de continue adaptation aux innovations technologiques et organisationnelles, la recherche de systèmes productifs plus performants a engendré de profondes mutations au sein de l'économie mondiale. Ces mutations, qui ont modifié sensiblement les orientations tant au niveau national qu'au niveau régional, se sont manifestées, entre autres, par des difficultés pour certaines industries. Celles de la sous-traitance ou celles dont l'activité est liée aux carnets de commande de donneurs d'ordre étrangers ont été les plus touchées. Par conséquent, les systèmes productifs régionaux sont appelés à diversifier leurs activités afin d'être moins vulnérables aux crises sectorielles importées (textile, industrie de l'automobile, industrie aéronautique, ...).

Dans ce sens, il y a lieu d'étudier les profils sectoriels-régionaux afin d'évaluer les atouts et les faiblesses du système productif régional des industries de transformation.

Concentration régionale remarquable et sectorielle importante pour les industries exportatrices

La concentration régionale et sectorielle permet de repérer les régions et les secteurs potentiellement vulnérables étant donné que plus une région ou un secteur sont concentrés, plus grand est le risque de son affectation par une défaillance au niveau des entreprises majoritaires. Ainsi, il s'avère que la

concentration industrielle est importante (supérieur à 0,7) dans sept secteurs majeurs compte tenu de la consistance de leur contribution dans l'emploi industriel au niveau national (42%). Le cas le plus alarmant est celui des secteurs de fabrication de machines et appareils électriques (0,84) et de fabrication d'équipements de radio, télévision et communication (0,78) qui ont des taux d'exportation importants, à savoir respectivement 62% et 95%, et donc peuvent être influencés par l'activité déclinante au niveau international.

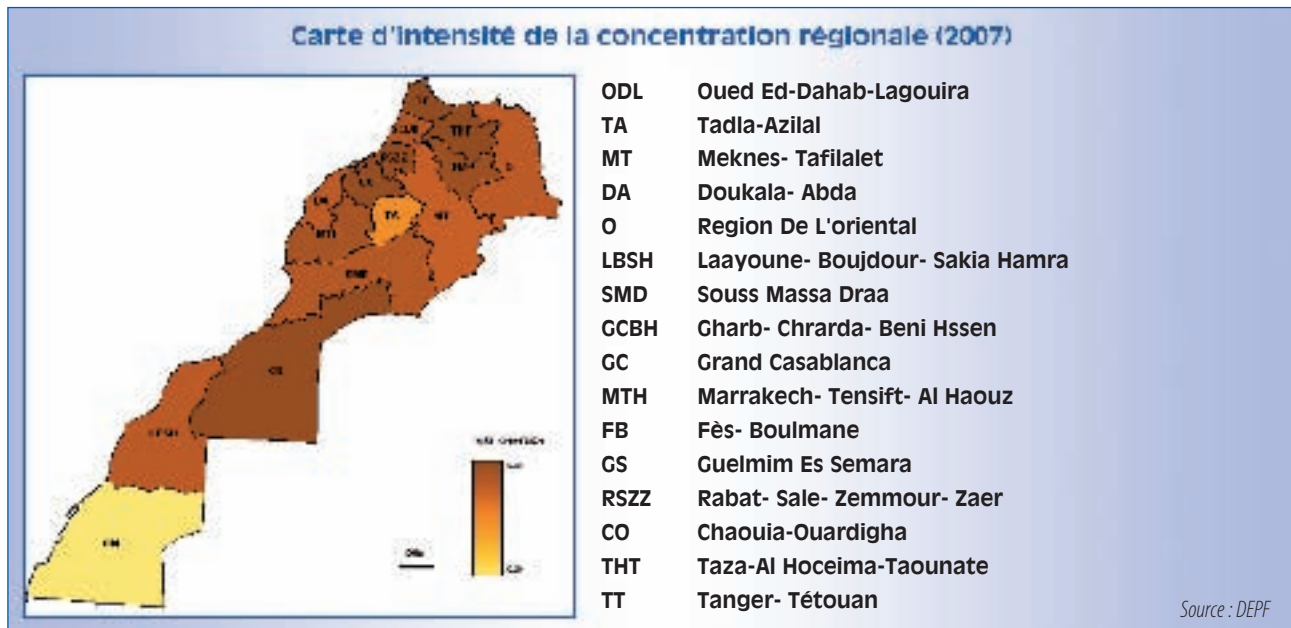
Indice de concentration

Pour un secteur (ou une région) donné(e), l'emploi est dit concentré s'il dépend d'un petit nombre d'entreprises. L'indice de concentration met en relation la part cumulée des nombres d'entreprises et la part cumulée du nombre d'emplois. Égal à 1, l'indice indique une concentration maximale. Plus l'indice tend vers 0, plus la concentration est faible. Cet indice a été calculé pour les 23 secteurs industriels et les 16 régions.

* « Spécialisation et concentration industrielles : atouts et vulnérabilités des secteurs et des régions », DEPF - Mai 2009. Note disponible sur le site du MEF : www.finances.gov.ma - Rubrique : « Etudes ».

Cette concentration peut être un facteur latent de faiblesse pour l'économie nationale dans la mesure où la fermeture, la restructuration ou la délocalisation d'un établissement prépondérant peut fragiliser l'activité. L'exemple le plus récent étant la restructuration annoncée pour 2009 par le groupe STMicroelectronics qui entend procéder à une réduction nette de 4500 emplois dans le monde dont les deux sites de production du Maroc.

Au niveau territorial, dix régions ont un indice de concentration supérieur à 0,7, soit une concentration de l'emploi dans un petit groupe d'entreprises au niveau régional. En cas de difficulté des entreprises majoritairement employeuses, cette concentration pourrait affecter les bassins d'emploi voire les régions, d'autant plus qu'elles comptent 84% des entreprises industrielles et 93% d'emploi au niveau national.

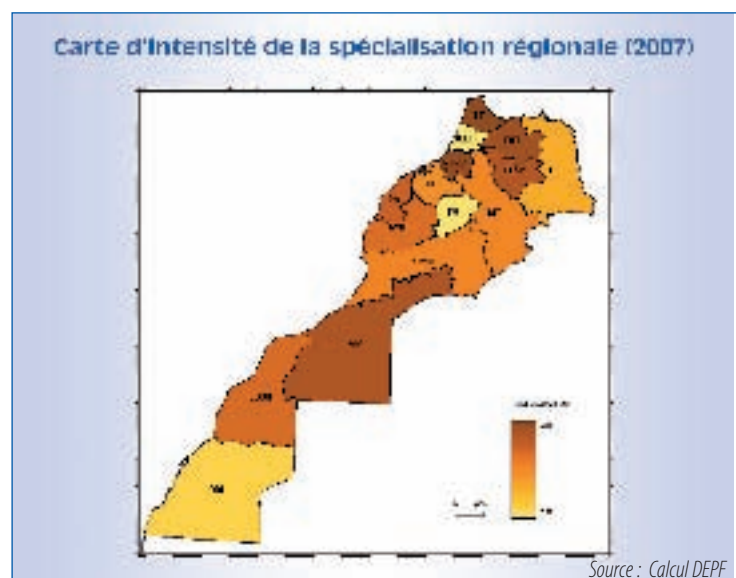


Les concentrations les plus importantes sont enregistrées au niveau des régions de Rabat- Sale- Zemmour- Zaer (0,79) et de Tanger-Tétouan (0,79). Cette dernière présente les risques les plus élevés, compte tenu de son rôle de nouveau pôle émergent et de son orientation vers l'offshoring et l'installation des compagnies délocalisées. En effet, cette région réalise 10% de son chiffre d'affaires en sous-traitance, contre une moyenne nationale de 2%, soit l'équivalent de 27% de la valeur de la sous-traitance industrielle nationale. Afin de remédier à cette vulnérabilité par la diversification des activités, la région s'est inscrite dans un contexte d'ouverture sur de nouveaux métiers, notamment dans les services. Les régions qui sont moins sujettes à la concentration de l'emploi sont celles de Oued Ed- Dahab- Lagouira (0,2) et de Tadla- Azilal (0,47).

Système productif spécialisé de l'industrie régionale

La spécialisation régionale permet de repérer les régions potentiellement fragiles vu que plus une région est spécialisée, plus grand est le risque de déstabilisation de cette dernière en cas de choc économique affectant les sous-secteurs d'activités contribuant à sa spécialisation. Une région est dite spécialisée si un petit nombre de sous-secteurs pèse un poids important dans l'emploi local.

Ainsi, onze régions affichent un indice de spécialisation supérieur à 0,7. Les spécialisations les plus importantes sont signalées au niveau des régions de Tanger- Tétouan (0,83), de Rabat- Sale- Zemmour- Zaer (0,83), de Taza- Al Hoceima- Taounate (0,81) et de Guelmim Es Semara (0,8). Le cas le plus préoccupant est celui de Tanger- Tétouan compte tenu de son degré d'ouverture et sa mise en valeur en tant que nouveau pôle national.



Indice de spécialisation

Une région est dite spécialisée si un petit nombre de sous-secteurs pèse un poids important dans l'emploi local. Cette mesure permet de repérer des régions potentiellement fragiles étant donné que plus une région est spécialisée, plus grand est le risque de déstabilisation de cette dernière en cas de choc économique affectant les sous-secteurs d'activités qui contribuent à sa spécialisation. L'indice de spécialisation met en relation les parts cumulées de l'emploi salarié dans la région étudiée et le Maroc. Égal à 0, l'indice signale une absence de spécialisation : même répartition par sous-secteur dans la région étudiée et le niveau national. Plus l'indice tend vers 1, plus la spécialisation est grande. Cet indice a été calculé pour les 16 régions économiques et 95 sous-secteurs industriels.

D'autre part, la concentration et la spécialisation vont de paire, ce qui rend les régions spécialisées dans un faible nombre de secteurs, potentiellement vulnérables aux risques d'un choc sectoriel par rapport aux régions diversifiées qui offrent un grand éventail d'activités. La crise sociale subite après la perte de milliers d'emplois suite à la fermeture des mines de Jerada en 2001 témoigne de la gravité de joindre concentration et spécialisation régionales. Ce phénomène de concentration et de spécialisation affecte huit régions dont, plus intensément, Tanger Tétouan et Rabat- Sale- Zemmour- Zaer.

Surreprésentation de plusieurs secteurs au niveau régional

La spécificité sectorielle compare la structure d'un secteur dans une région à celle au niveau national. Il permet de repérer les secteurs surreprésentés dans des régions et donc de croiser l'analyse de la vulnérabilité sectorielle à celle régionale. Ainsi, il s'avère que généralement les secteurs sont surreprésentés dans plusieurs régions, notamment les secteurs de l'habillement et de fourrures, des industries alimentaires et de fabrication de machines et appareils électriques.

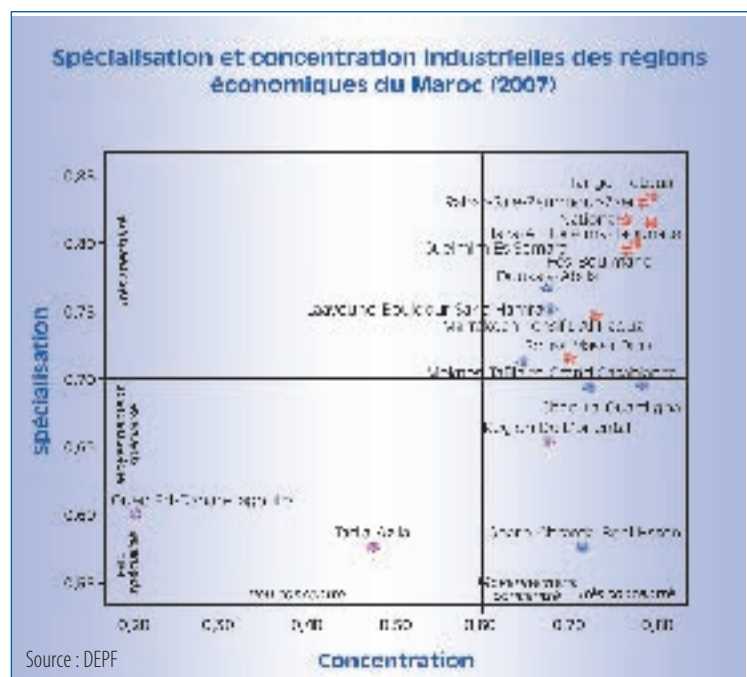
Concernant le secteur de l'habillement et de fourrures, il est une spécificité des régions de Taza- Al Hoceima- Taounate, de Rabat- Salé- Zemmour- Zaer et de Fès- Boulemane. Par conséquent, ces régions seront plus affectées par la crise que subit ce secteur face à la baisse de la demande étrangère et la recrudescence de la compétitivité étrangère. En effet, les exportations marocaines des vêtements confectionnés et des articles de bonneterie ont accusé en 2008 des baisses respectives de 8,4% et 16,1%.

Ces régions seront par conséquent plus affectées par la baisse de la demande étrangère. Des mesures d'ac-

compagnement en faveur d'une réorientation de la main-d'œuvre de ces secteurs vers de nouvelles niches au sein même de ces secteurs ou vers des secteurs à potentiel élevé de croissance et moins vulnérables seraient par conséquent souhaitables. La faible qualification de la main-d'œuvre de ce secteur rend nécessaire une politique de formation en sa faveur pour la réorienter vers de nouveaux secteurs à perspectives plus prometteuses.

Quant au secteur des industries alimentaires, il est une spécificité pour dix des régions du Royaume et ce, compte tenu de la nature domestique de sa production et sa liaison avec le secteur primaire. Par conséquent, une baisse en amont de la production agricole ou un recul du pouvoir d'achat, et donc de la demande intérieure, peuvent être une source de fragilité pour ce secteur et pour la viabilité des régions spécialisées. Enfin, pour le secteur de fabrication de machines et appareils électriques, il est une spécificité des régions de Chaouia- Ouardigha et de Tanger-Tétouan. Ce secteur émergent, à forte valeur ajoutée et exportateur peut s'avérer une aubaine pour le développement de ces régions tant qu'il est dynamique.

Soulignons que la spécialisation et la concentration sont des caractéristiques économiques à double tranchant. Elles peuvent être bénéfiques tant que les secteurs concernés sont sains et dynamiques, mais peuvent s'avérer une source de fragilisation des régions suite à des crises sectorielles. Or, suite à la récession de l'économie internationale, un ralentissement de la croissance des activités non agricoles nationales est prévu en 2009. Par conséquent, il y a lieu de diversifier les activités des régions pour atténuer le risque encouru suite à une défaillance sectorielle ou entrepreneuriale. Cette faiblesse pourrait être plus accentuée pour les secteurs dépendants, dont le centre de décision n'est pas local et incluant les activités délocalisées ou de sous-traitance, choisies par le Maroc en tant que créneau pour le développement de son système productif.



Source : DEPF

La régionalisation au Maroc : un processus évolutif

S'inscrivant dans le cadre de l'édification d'un Etat moderne, la Région, espace de développement économique et social, a été érigée en Collectivité Locale, confortant ainsi le processus de la décentralisation mis en place depuis l'indépendance et mettant à son service les potentialités que recèle la déconcentration.

L'intérêt pour la régionalisation au Maroc n'est pas récent. Il s'agit d'un processus qui remonte aux premières années de l'indépendance où on a opté pour la décentralisation. Mais, elle n'a pris réellement forme qu'en 1971 avec la création de sept régions économiques (des circonscriptions administratives sans personnalité juridique, destinées à être un cadre d'études et d'action économique). Ce découpage a servi comme cadre de préparation et d'exécution du Plan de Développement Economique et Social, et de conception de la politique d'aménagement du territoire...

La Constitution de 1962 et celles de 1970 et 1972 ont consolidé davantage le processus de décentralisation. Ces textes ont défini les Communes urbaines et rurales, les Préfectures et les Provinces comme étant des Collectivités Territoriales de droit public, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Lié à la décentralisation administrative, le processus de la régionalisation a été renforcé en 1984, puis en 1992. Avec la nouvelle Constitution, adoptée en 1992, la région a été érigée au rang de Collectivité Locale. Cette entité a été dotée d'une personnalité juridique propre et renforcée par des délégations décentralisées.

Le 19 novembre 1993, dans la lettre adressée au ministre de l'Intérieur de l'époque, Feu SM Hassan II, avait affirmé que le système de la décentralisation « serait resté incomplet si parallèlement nous maintenions notre capitale comme seul centre des décisions administratives. Ce paradoxe qui aurait vidé de tout contenu réel notre politique de décentralisation ne nous a guère échappé. Ainsi avons-nous constamment invité nos ministres au

Législation : Quelques textes clés

- Dahir n° 1-59-161 du 27 safar 1379 (1^{er} septembre 1959), BO n° 2445 du 4 septembre 1959, relatif à l'élection des conseillers communaux ;
- Dahir n° 1-59-351 du 1^{er} jourmada II 1379 (2 décembre 1959), BO n° 2458 du 4 décembre 1959, relatif à la division administrative du Royaume ;
- Dahir n° 1-59-315 du 28 hija 1379 (23 juin 1960), BO n° 2487 du 24 juin 1960, relatif à l'organisation communale ;
- Dahir n° 1-63-273 du 22 rebia II 1383 (12 septembre 1963) BO n° 2655 du 13 septembre 1963, relatif à l'organisation des préfectures, provinces et leurs assemblées ;
- Dahir du 12 septembre 1963 : Loi relative à l'organisation préfectorale et provinciale. Elle donne au Gouverneur, représentant de l'État, la qualité « d'organe exécutif » de l'assemblée provinciale ou préfectorale ;
- Dahir portant Loi n° 1-76-583 du 5 chaoual 1396 (30 septembre 1976) relatif à l'organisation communale ;
- Dahir portant Loi n° 1-76-584 du 5 chaoual 1396 (30 septembre 1976) relatif à l'organisation des finances des collectivités locales et de leurs groupements (BO n° 3335 bis du 1^{er} octobre 1976) : nouvelle « charte communale » ;
- Dahir n° 1-97-84 du 23 kaada 1417 (2 avril 1997) portant promulgation de la loi n° 47-96 relative à l'organisation de la région (BO n° 4470 du 3 avril 1997) ;
- Dahir n° 1-02-297 du 25 rejab 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la Loi n° 78-00 relative à charte communale, (BO n° 5058 du 16 ramadan 1423 (21 novembre 2002) ;
- Dahir n° 1.08.053 du 18 février 2009, portant promulgation de la Loi n° 17.08 modifiant et complétant la Loi n° 78.00 relative à la « Charte Communale ». Cette Loi, est entrée en vigueur après les résultats des élections communales de juin 2009.

niveau central, d'abord à avoir des délégations régionales aussi étoffées que possible, puis à élargir au maximum sans nuire au bon fonctionnement de l'administration les compétences de ces dernières».

La Constitution du 13 septembre 1996, a renforcé ce choix stratégique. Les Collectivités Locales du Royaume y sont identifiées : les Régions, les Préfectures, les Provinces et les Communes. Elles élisent des assemblées chargées de gérer démocratiquement leurs affaires dans les conditions déterminées par la Loi.

La région a bénéficié d'un nouveau cadre juridique défini par la Loi n° 47-96 promulguée par le Dahir n° 1-97-84 du 2 avril 1997 qui vise à :

- doter la région d'un conseil composé de représentants élus au suffrage indirect dans le cadre de la région et jouissant d'un pouvoir délibératif et de contrôle sur l'autorité exécutive exercée par le gouverneur chef lieu de la région, à travers un mécanisme de concertation et d'information ;
- déterminer les compétences qui lui sont propres (examen et vote du budget, élaboration du plan de développement de la région, schéma régional d'aménagement du territoire, promotions des investissements privés, de l'emploi...), celles qui pourront lui être transférées par l'Etat (entretien et réalisation des hôpitaux, des lycées et établissements universitaires), et celles pour lesquelles elles pourront donner un avis consultatif (choix des investissements à réaliser par l'Etat dans la région, modes d'organisation et de gestion des services publics régionaux... ;
- fixer les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil et des organes qui en dépendent, notamment le régime des élections, les sessions, l'établissement de l'ordre du jour, les modalités de vote et de calcul de la majorité... ;
- renforcer l'autorité de tutelle par le tribunal administratif pour les questions se rapportant aux élections et aux délibérations et par l'intervention de la Cour Régionale des Comptes pour la régularité de la gestion budgétaire et financière ;
- définir les ressources de la région qui bénéficie en sus du produit des impôts, taxes et redevances institués à son profit par la loi n° 30-89 relative à la fiscalité des collectivités et leurs groupements, du produit des impôts ou parts d'impôts qui lui sont affectés par les lois de finances, notamment l'IS, l'IGR et la taxe additionnelle annuelle sur les véhicules automobiles.

Toutefois, ce n'est qu'en 2002 que la Région a été considérée comme la base du développement économique, et 16 Régions ont été alors créées et ce n'est qu'en 2006 que la Loi de Finances a comporté, pour la première fois, une ligne budgétaire spécifiquement réservée aux Régions.

La nouvelle « Charte Communale de 2002 » a élargi les attributions des conseils communaux et établi un statut des élus.

Elle a également institué un statut spécial pour les grandes agglomérations urbaines dans l'esprit de « l'unité de la ville ».

L'intérêt marqué pour la régionalisation a été consacré également par la création, au sein du Gouvernement actuel, d'un Secrétariat d'Etat chargé du développement territorial qui s'attache à la mise au point d'une doctrine adaptée au contexte national et aux perspectives de son évolution.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer la démocratie locale et favoriser le développement économique à l'échelon local, une nouvelle Loi portant réforme de la Charte communale a été promulguée en 2009.

Réforme de la Charte communale

La Loi n° 17.08 modifiant et complétant celle n° 78.00 relative à la charte communale a été promulguée par le dahir n° 1.08.053 du 18 février 2009. Cette Loi, qui est entrée en vigueur après les résultats des élections communales de juin 2009, vise à :

- Renforcer les instruments relatifs à l'amélioration du système de gouvernance locale (renforcement de l'organe exécutif de la commune, clarification des modalités de délégation des pouvoirs aux vices présidents, établissement du plan de développement communal, globalisation des crédits, consolidations des outils de partenariat...) ;
- Consolider l'unité de la ville (clarification des compétences des organes élus des villes à arrondissements, institution d'une conférence des présidents d'arrondissements...) ;
- Moderniser l'administration communale (renforcement du rôle du secrétaire général de la commune, simplification des procédures administratives) ;
- Améliorer les outils de gestion des services publics communaux (développement de la coopération intercommunale avec la création de groupements d'agglomération, création de sociétés de développement local...).

Source : Rapport d'activité de la Direction du Budget au titre de 2008

Fort de ce cumul de réformes graduelles, SM Mohammed VI veut aller encore plus loin, en accordant à la Région de plus grandes prérogatives locales. Ainsi, les Orientations Royales exhortent le gouvernement « à diligenter l'élaboration d'une Charte de déconcentration administrative », sans laquelle aucune régionalisation efficiente ne peut être envisagée. Dans ce sens, également, une Commission consultative sur la régionalisation se penche sur le sujet et présentera un rapport sur la « conception générale de ce que pourrait être le modèle marocain d'une régionalisation avancée ».

La Rédaction

Les Domaines de l'Etat et effort de développement régional

5000 hectares ont été mobilisés en 2008, pour la réalisation de projets d'investissement dans différents secteurs, plus de 2200 hectares a été cédée au cours des deux années 2007 et 2008, à des opérateurs économiques nationaux et internationaux, à des Collectivités Locales et à des établissements publics pour la réalisation de leurs projets socio-économiques et administratifs.

La mobilisation du foncier de l'Etat au profit des opérateurs économiques et sociaux, dans les divers secteurs d'activité de l'économie nationale (Habitat, Industrie, Tourisme, Agriculture, etc.) est l'une des actions d'incitations qu'entreprend le Ministère de l'Economie et des Finances pour la mise en œuvre des programmes sectoriels.

Il contribue également, de par son rôle dans la gestion des domaines de l'Etat, à la réalisation des équipements publics et socio-économiques et administratifs, aussi bien pour les administrations publiques que pour les opérateurs économiques nationaux et internationaux, les collectivités locales et les établissements publics.

Dans ce sens, 5000 hectares ont été mobilisés au titre de l'année 2008 pour la réalisation de projets d'investissement dans différents secteurs.

Le secteur de l'habitat a bénéficié de 1670 ha, destinés à la réalisation de 33 projets visant le renforcement de l'habitat social et la lutte contre l'habitat insalubre.

Le Holding Al Omrane, Idmaj Sakane et des promoteurs privés sont les principaux bénéficiaires de l'assiette foncière précitée.

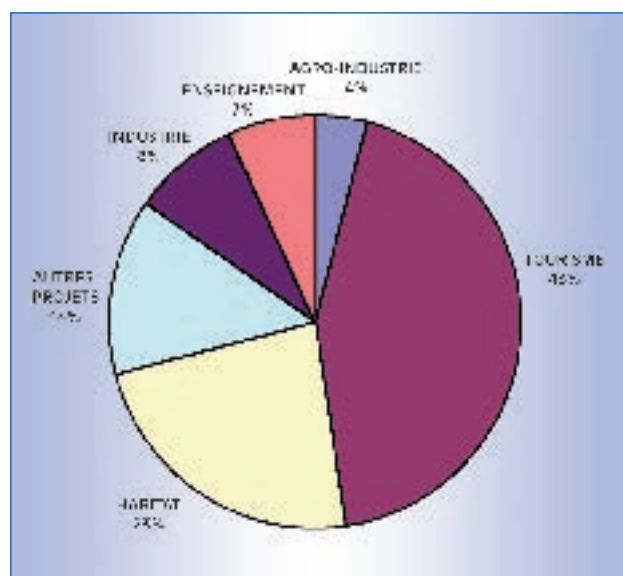
Pour l'accompagnement du développement du secteur du tourisme, une assiette foncière de 1375 hectares a été mobilisée pour la poursuite de la mise en œuvre des plans « Azur » et « Biladi », qui visent le développement de la capacité d'accueil pour promouvoir le tourisme externe et interne.

- Au niveau du plan Azur, la station balnéaire de Saïdia (1^{ère} et 2^{ème} phase) et la station de Mazagan à El Jadida (1^{ère} phase) ont bénéficié de 698 ha ;
- Au niveau du plan Biladi, 73 ha sont destinés à la réalisation de deux nouvelles stations touristiques d'Imi ouaddar à Agadir et de Sidi Abed à El Jadida, objet d'un projet de convention de mise en valeur.

En parallèle, 600 ha ont été mobilisés pour la construction de divers complexes touristiques et résidentiels au profit d'opérateurs privés à Tanger, Marrakech, Agadir et Salé.

Par ailleurs, et dans le cadre de la gestion déconcentrée de l'investissement, le Ministère de l'Economie et des Finances a procédé, de concert avec les walis des régions, à la cession et la location de 531 ha, destinés à la réalisation de 132 projets, agréés par les Centres Régionaux d'Investissement devant drainer un investissement global de 4.569 MDH.

Ces projets d'investissements couvrent l'ensemble des régions du royaume et concernent principalement les secteurs ci- après :



Elargissement du champ de la déconcentration/décentralisation : cas du Ministère de l'Economie et des Finances

Le processus de déconcentration des métiers a été effectivement engagé au sein du département à travers le déploiement des effectifs et la délégation de responsabilités aux services déconcentrés. La déconcentration des ressources a été amorcée.

L'aboutissement des projets et des chantiers structurants mis en œuvre ces dix dernières années au Maroc, passe par la dynamisation de la modernisation de l'Administration.

Une réorganisation de ses structures à la lumière du nouveau rôle de l'Etat s'impose, avec le renforcement de la « Gouvernance locale ».

Bien que certaines avancées aient été réalisées dans ce sens, principalement en matière de déconcentration : mise en œuvre du Comité Technique Provincial, création des Agences de Développement Régional, des Centres d'Investissement Régionaux, des actions entreprises dans le cadre de l'INDH..., la déconcentration semble limitée : les décisions en matière de politiques régionales continuent d'être toujours prises par les administrations centrales.

Les efforts déployés en matière de déconcentration administrative sont à renforcer. Ceci dans un souci de plus d'efficacité des interventions des services déconcentrés et une répartition plus rationnelle des tâches entre les Directions Centrales et leurs services extérieurs, ce qui constitue un gage d'efficacité respectives au profit des citoyens et des entreprises.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances a fait de la déconcentration l'un de ses projets prioritaires, et a effectivement engagé le processus de déconcentration des métiers à travers le déploiement des effectifs et la délégation de responsabilités aux services déconcentrés.

Déconcentration - Décentralisation

Etymologiquement, les deux mots « **Déconcentration** » et « **Décentralisation** » auraient le même sens. Ils impliquent, tous les deux, un mouvement du centre à la périphérie.

La science administrative définit la « **Déconcentration** » comme la politique ayant pour objet de rationaliser l'exercice des compétences de l'État, en aménageant les rapports entre les administrations centrales et leurs services extérieurs dans le sens d'une plus grande délégation de responsabilités consenties à ces derniers.

C'est un système d'organisation de l'Etat qui correspond, dans la pratique, à une délégation de moyens et de pouvoirs de décision de l'Administration centrale à ses services extérieurs (créés au niveau régional, préfectoral, provincial ou communal). Ces services sont soumis à l'autorité étatique (hiérarchie administrative). Ils ne disposent d'aucune autonomie. Ils agissent, donc, toujours pour le compte de l'Etat.

La « **Décentralisation** » est un processus consistant à un transfert par l'Etat, de certaines compétences et ressources correspondantes à des institutions distinctes de lui : les Collectivités Locales. Ces entités sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière (Il s'agit, selon la Constitution : de la Région, de la Préfecture, de la Province et de la Commune). Cependant, une certaine autonomie de décision et de leur propre budget leur est accordée sous la surveillance de l'autorité de tutelle. Ce contrôle est la contrepartie nécessaire du principe de libre administration des collectivités et rappelle le caractère unitaire de l'État. Cette relative autonomie permet de traiter la diversité des situations locales et d'y apporter des réponses adaptées.

Toutefois, le concept de « **Décentralisation** » est inséparable de la notion de déconcentration. Ce sont deux modèles d'organisation complémentaires contribuant tous les deux à la réalisation du développement local.

La Rédaction

Ainsi, la quasi-totalité des pouvoirs et actes métiers ont été transférés à ces services qui disposent de 70% du personnel du Ministère et couvrent l'ensemble du territoire.

La déconcentration des ressources a été amorcée en vue de permettre aux entités territoriales d'exercer leur activité et de fonctionner dans des conditions normales, en termes de ressources humaines, de moyens budgétaires et logistiques.

Dans ce sens, un premier transfert des attributions a été effectué vers les directions à réseau ; ces dernières devant assurer le rôle de relais vis-à-vis des services déconcentrés.

Sur le plan de la déconcentration organisationnelle, le Ministère dispose d'environ 350 structures déconcentrées relevant de ses quatre directions à réseau (Administration Générale des Douanes et Impôts Indirects, Trésorerie Générale du Royaume, Direction Générale des Impôts, et Direction des Domaines), implantées aux niveaux régional, provincial, pré-

fectoral et local, selon des critères d'implantation qui prennent en compte les spécificités de chaque direction.

Appelées à rendre des prestations logiquement intégrées, ces entités interviennent selon une logique structure.

Ces efforts sont à renforcer pour un recentrage plus affirmée de l'Administration Centrale et un redéploiement intelligent des ressources vers les entités régionales, plus de délégation des crédits budgétaires (7% du budget du MEF, en 2008), de simplification des actes de masse de gestion des ressources humaines et d'étude de la mise en commun des moyens, un renforcement du pilotage du processus de déconcentration, à travers la dynamisation du Comité Central de Coordination et des Comités Régionaux de Coordination.

Un chantier est ouvert dans ce sens au sein du Ministère pour faire aboutir la déconcentration administrative, condition de réussite de toute politique de développement régional.

La Rédaction



Activités de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Le premier trimestre 2009 a enregistré plusieurs activités de Monsieur le Ministre, aussi bien au niveau du développement des relations de coopération internationale, de relations entre les départements ministériels nationaux, qu'au sein du département de l'Economie et des Finances.

Coopération internationale

■ **Réception, le 23 janvier 2009 de M. Juan José DABOUB, Directeur Général de la Banque Mondiale et de Madame Daniela GRESSANI, Vice Présidente de la Région Moyen Orient et Afrique du Nord à la Banque Mondiale.**

Monsieur le Ministre a rappelé, lors de cette réunion, le bon déroulement de la stratégie de coopération pays "CAS 2005-2009", et a émis des réserves quant au contenu des publications de la Banque Mondiale (Doing business, Rapport MENA, Perspectives de l'économie mondiale,..) qui ne reflète pas de manière objective les réels progrès accomplis par le Maroc.

Sur le plan du développement humain, l'appel a été lancé à la Banque Mondiale pour appuyer le Maroc dans la mise en œuvre de sa stratégie dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi que pour la mise en place d'une 2^{ème} phase de l'INDH.

Par ailleurs, M. le Ministre a invité la Banque Mondiale à utiliser des instruments financiers novateurs pour pouvoir aider les pays à revenu intermédiaire (PRI) à faire face à la crise à travers le renforcement de l'appui à la PME, la mise en œuvre de garanties permettant à ces entreprises de lever des fonds à des conditions abordables et le mixage des ressources de la Banque Mondiale avec des ressources concessionnelles.

■ **Réception, le 9 février 2009, de M. Miguel Sébastian GASCON, Ministre espagnol de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.**

À cette occasion M. MEZOUAR a réitéré sa satisfaction quant à la conclusion du nouveau Programme de coopération financière, portant sur 520 millions d'euros pour la période 2009-2012, à l'occasion de la 9^{ème} Réunion de Haut Niveau maroco-espagnol.

Une coopération et une coordination plus étroite entre les deux Ministères assurera une utilisation efficiente de ces financements, a souligné M. le Ministre. A cet égard, il a signalé la disponibilité de notre département pour la constitution du groupe de travail pour faciliter les concertations dans ces domaines.



■ Réception, le 19 mars 2009 de Monsieur FU ZIYING, Vice-Ministre du Commerce de la République Populaire de Chine.

Cette réception a connu la signature d'un Accord de coopération économique et technique entre le Gouvernement de la République Populaire de Chine et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

En vertu de cet Accord, le Gouvernement chinois a accordé au Maroc un don d'un montant de 10 millions de Yuans Renminbi. Ce don servira au financement de projets de coopération technique à convenir, d'un commun accord, entre les deux pays.



Relations avec les départements ministériels nationaux

■ Signature, le 12 janvier 2009, d'un protocole d'accord, qui consacre le partenariat stratégique entre l'OCP et la BCP.

Ce protocole a été conclu avec M. Mostapha Terrab, Président Directeur Général de l'OCP et M. Mohamed Benchâaboun, Président Directeur Général de la BCP et en présence de Mme Amina Benkhadra, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

D'un montant de 5 milliards de dirhams, l'investissement prendra la forme d'une augmentation de capital de l'OCP, à l'issue de laquelle la BCP recevra une participation de 5,88%. Sur la base d'une valeur d'entreprise de l'OCP de 100 milliards de dirhams, la BCP disposera d'un siège au conseil d'administration de l'OCP et d'une représentation.



■ Signature, le 05 février 2009, d'un Protocole d'accord de don d'un montant de 1.735.430 euros, (19,44 millions de Dirhams), avec Mme Yasmia BADDOU, Ministre de la Santé et Son Excellence Monsieur Umberto Lucchesi Palli, Ambassadeur d'Italie au Maroc.

Ce protocole couvre le financement du projet de soutien aux services des soins de santé de base de la province de Settat.

S'inscrivant pleinement dans le cadre de la stratégie de développement humain menée par le gouvernement, ce projet vise l'amélioration de l'état de santé de la population de la province de Settat, en favorisant une meilleure efficacité et équité de l'assistance sanitaire, à travers un soutien aux services des soins de santé de base de cette province.



■ Rencontre, le 10 février 2009, avec Monsieur Mohamed BOUSSAID, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Plan « Cap 2009 » regroupant Bank Al-Maghrib, le GPBM, la CGEM, les principales institutions financières, les fonds d'investissement touristiques, les fonds de retraites ainsi que les professionnels du secteur.

Cette réunion a permis de donner une visibilité sur l'avancement du chantier " produit " de la vision 2010, l'implication des institutions financières dans le financement des projets touristiques, ainsi que les perspectives de développement du produit touristique et les enjeux financiers qui en découlent.



Autres activités

■ Présidence, le 3 Mars 2009, de la réunion de clôture de la première session ordinaire au titre du quatrième mandat du Conseil d'Administration de la CMR.

Les travaux du Conseil se sont soldés par l'adoption à l'unanimité du budget de 2009 et du plan d'action stratégique triennal, qui a été adopté par la CMR en octobre 2008 afin de renforcer les outils de pilotage de la caisse et de poursuivre la réalisation des études prospectives sur l'équilibre à long terme des régimes. A l'issue des travaux, M. le Ministre a exprimé ses vifs remerciements à tous les membres du Conseil pour leur contribution et leurs suggestions pertinentes et a félicité la Direction et le personnel de la Caisse pour les efforts entrepris en vue de rehausser la qualité des services offerts aux pensionnés et à leurs ayants droit.



■ Tenue, le 18 mars 2009, de la 2^{ème} réunion du Comité de Veille Stratégique.

Cette réunion a été marquée par l'examen de l'évolution de la situation économique au niveau international et national et à la restitution des résultats des travaux des comités de veille sectoriels.

Au terme de cette réunion, un dispositif d'indicateurs de suivi et d'évaluation, pertinents et réguliers, a été validé permettant de suivre l'évolution des conjonctures sectorielles et d'établir un échéancier de réunions pour le comité de veille stratégique, ainsi que pour les différents comités de veille sectoriels et des agendas de travail précis.



Système BADR : lancement du second palier

Le second palier du système BADR (Base Automatisée des Douanes en Réseau), est désormais mis en service. Cette opération met à la disposition de l'ensemble des utilisateurs et partenaires de cette Administration un système intégré et ouvert sur Internet.

Suite à une première expérience de lancement en novembre 2007, et le retour sur SADO, l'ADII s'est investie dans le perfectionnement du système BADR en faisant mener un audit par un cabinet spécialisé qui l'a certifié sur le plan performance.

Le 5 janvier 2009, la Douane a mis en service le second palier de son système informatique BADR dans des conditions satisfaisantes et conformes à ses attentes. Désormais, les opérateurs économiques et les douaniers accèdent au système en toute fluidité et l'ensemble des opérations de dédouanement est traité normalement.

A titre d'illustration, 5337 déclarations ont été enregistrées entre le 5 et le 7 janvier à 13h30; ce qui correspond à des statistiques conformes à celles enregistrées l'année dernière pour la même période. Par ailleurs, 4000 déclarations supplémentaires ont été créées sur le système et enregistrées.

Sur le plan de l'accès, le système absorbe de manière parfaite la charge attendue. En effet, des pics de 820 utilisateurs connectés simultanément ont été enregistrés avec pratiquement 500 utilisateurs connectés de manière permanente pendant la journée du lancement.

Ceci-dit, et afin d'accompagner les utilisateurs, l'ADII fournit en permanence, un service d'assistance de proximité aux déclarants et aux agents douaniers via un

centre d'appel informatique central et des help desk régionaux, ce qui a aidé ces derniers à dépasser toutes les contraintes éventuelles liées à l'utilisation du système BADR.

Dans le même cadre, elle a d'ailleurs fait, depuis plus d'une année, de la conduite du changement un projet à part entière intégrant les volets formation, sensibilisation et communication.

Projet colossal, la fabrication de BADR a nécessité plus de 5 années de travail sans compter les études préliminaires. Un chantier mené avec une démarche scientifique, mais aussi pragmatique, concrétisée par un développement en modules, et une mise en service progressive et partielle.

Afin d'éviter l'effet tunnel (une trop longue attente avant la mise en service) et limiter les risques liés au basculement, les processus de développement et de déploiement ont en effet été découpés en quatre paliers.

Le premier palier correspond à la prise en charge de l'acquisition des Déclarations Sommaires, pools, dépotages et titres de transport, quels que soient leurs modes d'acquisition (EDI, transactionnel).

Le contenu du second palier correspond à un découpage fonctionnel autour de la « Déclaration en Détail » jusqu'à la liquidation, le paiement et la mainlevée. Il inclut également les régimes économiques, le tarif intégré, la comptabilité, les contrôles immédiats et différé et la sélectivité.



Le troisième palier concerne le contentieux, les impôts indirects et le volet archivage.

Le dernier palier concerne la prise en charge de l'Admission Temporaire des véhicules (AT) ; de la Mise à la Consommation des Véhicules (MCV) ; des colis postaux et express et du travail rémunéré.

Avec la mise en service du palier II, c'est toute le fonctionnel géré par le système SADOQ qui bascule en BADR. Cela signifie également l'arrêt de SADOQ qui a rendu à l'ADII divers services depuis plus de deux décennies.

Le système informatique de la douane introduit des changements profonds et apporte des améliorations fondamentales au profit des gestionnaires douaniers et de la population utilisatrice. Il contribue aussi à simplifier les formalités inhérentes aux échanges commerciaux. L'on peut citer à titre d'illustration : (i) la contribution à une gestion plus optimale de la chaîne logistique internationale ; (ii) l'amélioration de la facilitation des échanges commerciaux (traçabilité, rationalisation des contrôles...); (iii) la dématérialisation du processus de dédouanement ; et (iv) des possibilités de collaboration plus étroite, en temps réel, avec les administrations des douanes étrangères et les acteurs du commerce extérieur.

Avec ce premier système transactionnel sur Internet au Maroc, en matière de dédouanement électronique, la Douane est

Chiffres-clés

- Charges en jours hommes : environ 25 000.
- Nombre d'utilisateurs fonctionnels douaniers impliqués dans les phases de conception et de tests : environ 300.
- Nombre d'utilisateurs du système : environ 600 au démarrage du palier 1, environ 6000 au lancement du palier 2.

Événement phare

BADR a reçu le prix d'excellence hors concours lors du prix nationale de l'administration électronique décerné le 23 juin 2005 à Rabat.

aujourd'hui parmi les précurseurs. Au niveau mondial, peu de pays peuvent se prévaloir d'un système douanier aussi riche.

Toute l'information utile se rapportant au démarrage du second palier de BADR est disponible au niveau de l'espace utilisateurs du site institutionnel de l'ADII, à l'adresse : <http://www.douane.gov.ma/si>

Source : ADII

**La version en langue anglaise du site du Ministère
de l'Economie et des Finances est désormais accessible
à partir de l'adresse suivante :**

www.finances.gov.ma/english

Gestion Intégrée des Ressources Financières : une plateforme d'information commune

Un identifiant fiscal unique pour l'ensemble des directions du Ministère ainsi que des procédures et des systèmes d'informations intégrés, sont les objectifs assignés au projet de Gestion Intégrée des Ressources Financières (GIRF). Plusieurs étapes ont été franchies.

Le projet de gestion intégrée des ressources financières est inscrit en tant que projet transverse du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) dans le cadre de son plan d'action stratégique. Il fait appel aux synergies, essentiellement, de la Direction Générale des Impôts (DGI), la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) et l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects (ADII).

Il comprend deux volets : la mise en œuvre d'un identifiant fiscal unique et l'adoption de procédures d'échange entre les systèmes d'information.

Ce qu'il importe de noter après la deuxième année de mise en œuvre du programme d'échange de données, c'est le passage d'une situation caractérisée par le cloisonnement des systèmes des trois Administrations vers une aire prometteuse caractérisée par la volonté de ces directions de collaborer étroitement en vue d'accroître l'efficacité de leurs interventions.

Identifiant fiscal

Rappelons que l'adoption de l'identifiant fiscal (IF) de la DGI en tant qu'identifiant fiscal unique (IFU) au niveau du ministère a été décidée lors de la réunion des directeurs tenue le 24/02/2004 et présidée par M. le Ministre.

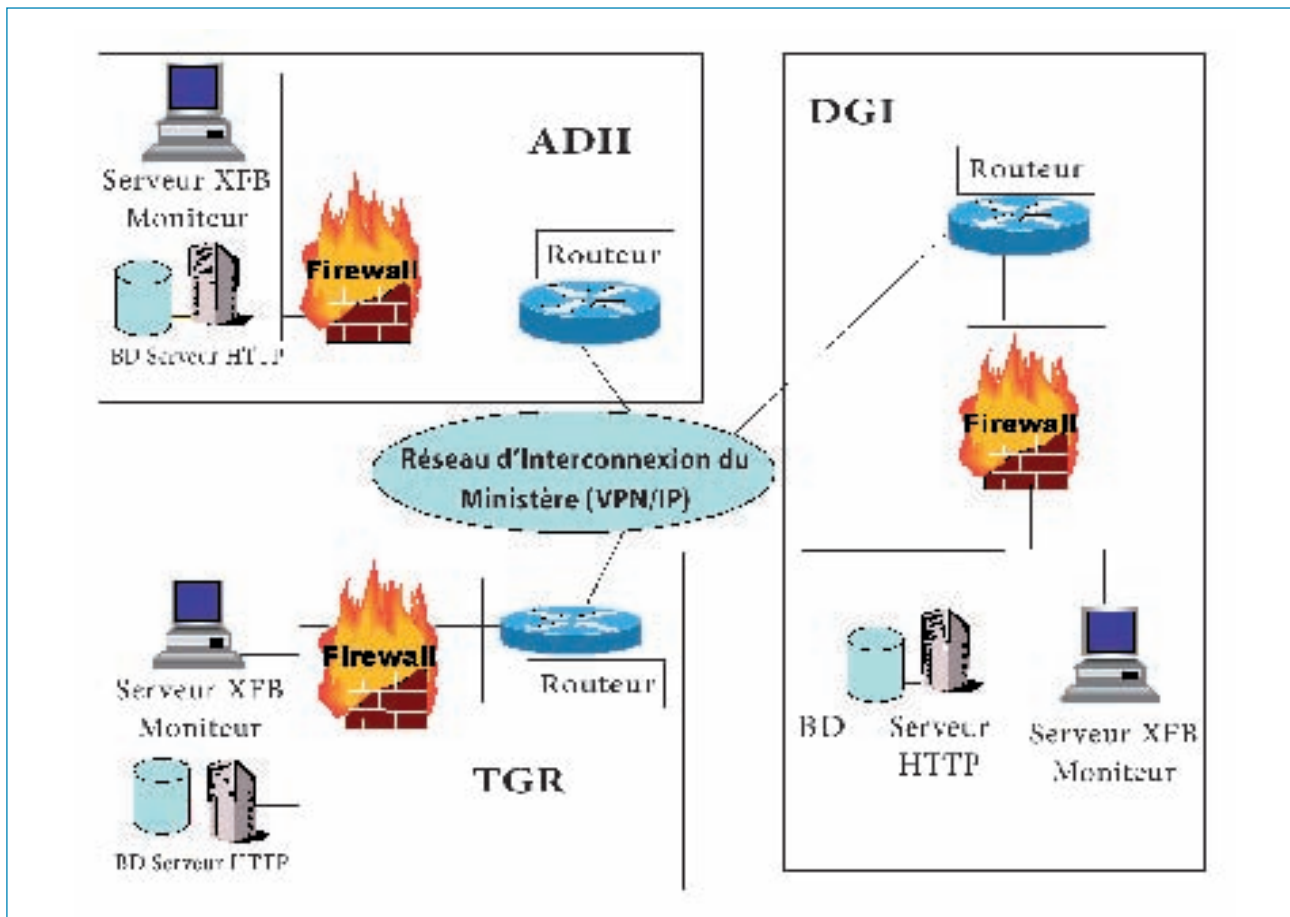
Les actions programmées dans le cadre de sa mise en œuvre visent essentiellement la maîtrise de la population gérée par les trois directions précitées et l'adaptation de leurs sys-



Siège de la Direction Générale des Impôts.

tèmes d'information afin de prendre en charge l'IFU. Ces actions portent sur : (i) La constitution de la base de données nationale d'identification des contribuables de la DGI, pour disposer d'un référentiel commun des identifiants fiscaux et plus généralement en matière de données d'identification ; et (ii) La consolidation de cette base de données par, d'une part, le rattachement des articles de la patente et de la Taxe Urbaine/Taxe d'édilité* (TU/TE) à l'identifiant fiscal unique et, d'autre part, l'établissement de liens entre l'IFU et les identifiants des partenaires, notamment le numéro du Registre de Commerce, le numéro de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale et celui de la Carte d'Identité Nationale.

* Depuis le 1^{er} janvier 2008, ces taxes sont renommées : taxe d'habitation et taxe des services communaux.



Modèle d'architecture physique retenu

A cet égard, les systèmes informatiques des trois Administrations ont été adaptés pour prendre en charge l'IFU. Ce travail a concerné les applications informatiques et les structures de données, aussi bien de la DGI que de la TGR. La douane a également adopté l'identifiant fiscal unique dans son nouveau système « BADR ».

Une base de données d'identification nationale a alors été mise en place au niveau de la DGI, dans le cadre du Système Intégré de Taxation (SIT). Elle est mise à la disposition de la TGR et de l'ADII et ses mises à jour leur sont communiquées régulièrement. Cette base de données permet désormais de recenser l'ensemble des contribuables, qu'ils soient personnes morales ou physiques. Elle constitue de ce fait la base de données de référence de l'identifiant fiscal unique.

D'autres actions ont également été menées afin que l'identifiant fiscal devienne le point d'accès aux informations disponibles.

Ainsi, le rattachement des articles de la patente à l'IFU a été réalisé, ce qui a permis de l'associer à 880.000 articles de patente. Il devient donc plus aisé de reconnaître l'ensemble des établissements relevant d'un même contribuable.

Il en est de même de la taxe urbaine Professionnelle, dont le rattachement à l'IFU a été achevé en décembre 2006 et a concerné 120.000 articles.

Grâce à ces deux opérations, l'identifiant fiscal a pu être mentionné dans les avis d'imposition de la patente et de la taxe urbaine professionnelle émis par la DGI. La TGR qui reçoit ces avis, est maintenant en mesure de consolider par contribuable l'ensemble de ses arriérés y afférents au niveau national.

Par ailleurs et pour faciliter l'adoption de l'IFU par la Douane, qui utilise actuellement le numéro du Registre de Commerce (RC), un lien a été établi entre l'IFU et le RC. Cette action a été entreprise grâce à une coopération initiée avec l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). L'opération de rapprochement des données de l'OMPIC relatives aux personnes morales a permis, d'une part, d'établir le lien entre l'IFU et le RC pour 36,8% de la population active de la DGI et d'autre part, d'alimenter la base de données d'identification de la DGI par 34 000 N°RC. Quant à celle relative aux personnes physiques, elle a permis d'établir le lien pour 37,7% de la population de la DGI.

De même, une opération de fiabilisation des numéros de Cartes d'Identité Nationale (CIN) a été menée. Cette opération a permis de fiabiliser 445.000 CIN figurant dans la base d'identification.

Ainsi, toutes les actions citées ci-dessous œuvrent pour la mise en place d'un référentiel commun d'identification et la facilitation des échanges de données entre les trois administrations.

Echanges de données

Les échanges prévus ont pour objectifs principaux le recouplement et l'amélioration du contrôle et du recouvrement.

Les actions engagées dans ce cadre ont notamment concerné la mise en place d'une plateforme technique d'échange de données qui se veut un espace de partage de l'information entre les trois Administrations, et l'élaboration d'un protocole d'échange.

Cette plate forme permet un échange sécurisé des informations par réseau. Outre les dispositifs de sécurité (firewall, sonde de détection d'intrusion, etc.), son architecture physique est constituée du côté de chaque Administration d'un serveur moniteur de transfert de fichiers, d'un serveur Web et d'une base de données. L'ensemble des échanges inter-directions est assuré via le réseau backbone du MEF.

S'agissant du protocole d'échange, il définit les modalités techniques d'échange. Il offre ainsi deux possibilités d'échange de données, à savoir : la consultation des bases de données du partenaire via des applications Web spécifiques ou le transfert de fichiers.

La consultation des bases de données s'effectue de la manière suivante : chaque Direction procède à la mise en place d'une base de données dans laquelle elle publie les informations mises à la disposition des autres Directions. Une application Web est mise en place pour permettre aux partenaires la consultation à distance des données et ce, moyennant les droits d'accès nécessaires.

Quant à l'échange par transfert de fichiers, il a nécessité le choix d'un outil en commun autour de la solution

« XFB monitor » qui a été retenu, dans un premier temps, pour les échanges.

Le nombre d'échanges opérationnels dans le cadre de ce projet s'élève aujourd'hui à 14 échanges. Ces derniers concernent :

- Les échanges entre l'ADII et la DGI, à savoir les importations et les exportations, les achats en suspension de la TVA à l'importation, les informations fiscales et les comptes échus et non régularisés ;
- Les échanges entre la TGR et la DGI, tels que l'IR retenu à la source pour les fonctionnaires, le recouvrement des impôts émis par voie de rôle, les données des émissions et les marchés et décomptes .

Suite à son avancement et aux premiers résultats atteints, le projet a été élargi à la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP) et l'Office des Changes (OC).

Aussi, est-il important de mentionner que ce projet constitue une des composantes du programme d'appui à la réforme de la fiscalité au Maroc, financé par l'Union Européenne.

Bien que des efforts restent à faire pour enraciner la culture de partage de l'information et pour fluidifier les échanges, le Ministère peut se targuer aujourd'hui de disposer d'une base de données d'identification des plus larges et des plus fiables.

La consolidation de cette base et le développement des échanges entre les différentes administrations du Ministère sont de nature à permettre à ces administrations d'optimiser leurs procédures en vue d'améliorer les services rendus aux citoyens.

Source : DGI

**Pour toute information concernant votre carrière professionnelle,
visitez le site du Ministère à l'adresse suivante :**

www.finances.gov.ma

à la rubrique « Vous êtes ? », sous rubrique « Fonctionnaires du MEF »

Réforme du Contrôle des Dépenses de l'Etat, pour la rénovation et la rationalisation des contrôles

La nouvelle réforme du contrôle des Dépenses de l'Etat permettra, entre autres, de moduler l'intensité du contrôle en fonction de la capacité de gestion de chaque ordonnateur. Sa réalisation s'étalera jusqu'en 2012, et connaîtra l'accompagnement des ordonnateurs dans l'objectif d'augmenter leur capacité de gestion.

La réforme du contrôle des dépenses de l'Etat amorcée depuis 2006 à travers la fusion des services du Contrôle des Engagements des Dépenses et ceux de la Trésorerie Générale du Royaume, s'est consolidée juridiquement par la publication dans le Bulletin Officiel, du décret n°2-07-1235 du 4 novembre 2008.

Dès l'entrée en vigueur de ce décret le 1^{er} janvier 2009, la TGR a entamé le processus d'allègement du contrôle de dépense, notamment celui du contrôle d'engagement pour certaines dépenses. Désormais, le nouveau système du Contrôle comporte : (i) des allègements dits de « droit commun » (DC) ; (ii) des allègements liés au Contrôle Modulé de la Dépense (CMD) avec deux niveaux :

- Niveau 1 : Contrôle Allégé (CA) ;
- Niveau 2 : Contrôle Allégé Supplémentaire (CAS).

Trois objectifs sont visés par cette rénovation des modes de contrôle qui permet de moduler, le niveau et l'intensité du contrôle de la dépense publique, en fonction de la capacité de gestion de chaque ordonnateur, à savoir : rationaliser le processus de la dépense publique ; sécuriser et assurer la transparence des opérations financières et simplifier les procédures du contrôle et réduire des délais de paiement.

La réalisation de ce processus s'effectuera de manière progressive. Elle passera par plusieurs étapes, où les services de la TGR apporteront leur pleine contribution, notamment dans le but d'augmenter la capacité de gestion des services ordonnateurs.

La première étape a débuté en janvier 2009, et concerne l'ensemble des ordonnateurs qui bénéficieront des premiers allègements des contrôles exercés par les comptables. Ensuite, de 2009 à 2011, un audit sera proposé aux ordonnateurs afin d'évaluer leur gestion, et ceux qui y adhéreront feront l'objet d'une qualification qui leur permettra de passer à un niveau supérieur (CA ou CAS). Dès 2012, l'ensemble des ordonnateurs seront amenés à se hisser, soit au niveau CA, soit à celui du CAS.

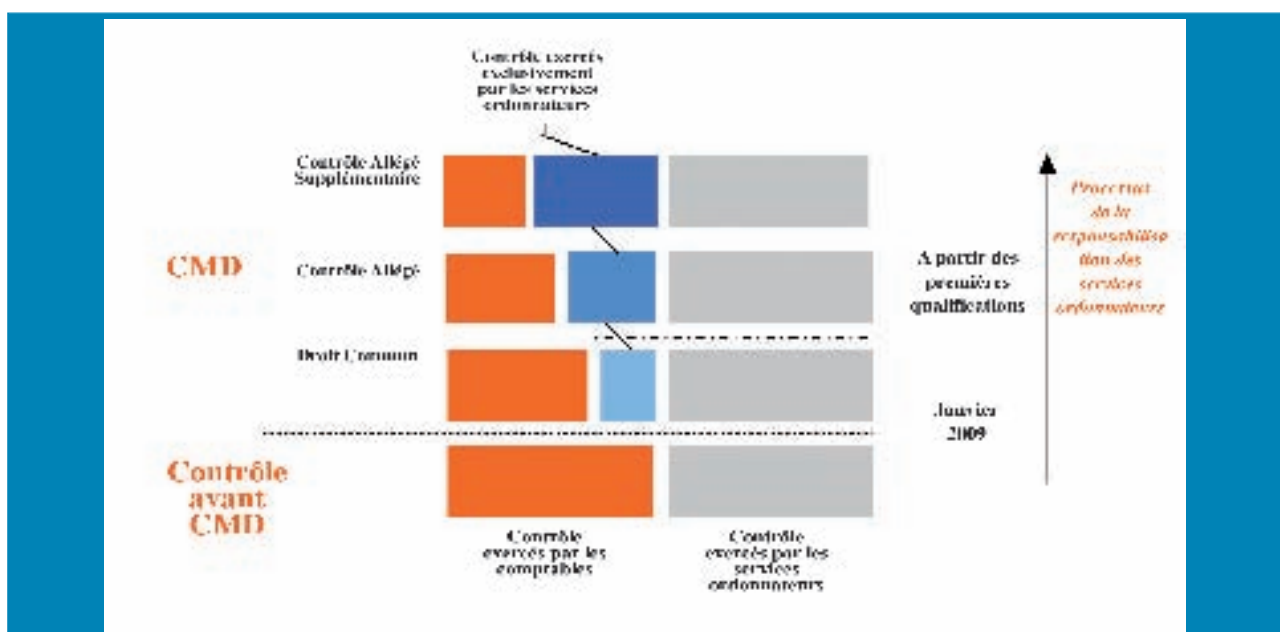
Pour mener à bien la mise en place du CMD et remplir toutes les conditions de sa réussite, la TGR veillera à la mise en place d'un ensemble de dispositions accompagnatrices, à savoir :

- L'organisation des journées de sensibilisation au profit des acteurs de la dépense publique (responsables des TM, DR et TP, Ordonnateurs et sous-Ordonnateurs) ;
- La programmation de sessions de formation destinées particulièrement aux cadres et agents exerçant dans la dépense, dès janvier 2009 ;
- L'organisation de journées de formation, en collaboration avec l'IGF, concernant l'audit de la capacité de gestion des ordonnateurs au profit du personnel de la TGR ;
- L'adaptation du support informatique pour réussir la mise en œuvre des allègements du Droit Commun ;
- L'élaboration d'une Note afférente à la mise en œuvre du décret relatif au contrôle des dépenses de l'Etat, assorti d'un modèle de fiche navette.

Etape 1 : (Droit Commun)

Les dépenses non soumises au contrôle de régularité, exercé par les services de la TGR, mais faisant objet d'un contrôle budgétaire :

- Les dépenses du personnel liées à la situation administrative et aux traitements ;
- Les dépenses relatives aux transferts et subventions aux établissements publics, aux impôts et taxes, aux décisions judiciaires et aux loyers ;
- Les dépenses du personnel autres que celles mentionnées ci-dessus, dont le montant est inférieur ou égal à 5.000 DH ;
- Les dépenses des biens et services, dont le montant est inférieur ou égal à 20.000 DH.



Source : TGR

Pour adresser un texte au « comité de rédaction » d'AL MALIYA, deux adresses électroniques sont mises à votre disposition :

dci@daag.finances.gov.ma
ouali@daag.finances.gov.ma

Maroc-UE : approbation du document sur le Statut Avancé

Le Maroc et l'Union européenne ont approuvé lors de la 7^{ème} session du Conseil d'association, le document conjoint sur le Statut Avancé. Cette date marque un nouveau tournant dans nos relations avec l'UE.

Le document sur le Statut Avancé constitue une feuille de route claire de ce que notre pays devra entreprendre, dans les prochaines années, avec l'appui de l'UE afin d'arrimer son économie, et son dispositif législatif et réglementaire sur « l'acquis communautaire », et permettre ainsi l'accès au marché intérieur européen.



Ce document a été agencé autour de trois dimensions, à savoir : (i) la dimension politique, (ii) la dimension économique et financière et (iii) la dimension humaine.

Au niveau de la dimension politique, le Statut Avancé vise le raffermissement de la coopération politique entre le Maroc et l'Union européenne, à travers le renforcement des canaux de dialogue et de concertation par : l'institutionnalisation du dialogue politique et stratégique (tenue d'un Sommet Maroc-Union européenne), la coopération sécuritaire, la structuration de la coopération interparlementaire et le renforcement de la coopération judiciaire.

Au niveau de la dimension humaine, les points les plus importants du Statut Avancé sont :

- L'établissement d'un partenariat pour la mobilité des personnes ;
- Le rapprochement du système de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle marocain à l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur, de Recherche Scientifique et de formation professionnelle ;

- L'établissement des relations institutionnelles entre les acteurs sociaux, locaux et la société civile des deux parties.

Au niveau de la dimension économique, le Statut Avancé vise un objectif global consistant en la mise en place, à terme, d'un espace économique commun entre le Maroc et l'UE, caractérisé par une intégration poussée de l'économie marocaine à celle de l'UE et s'inspirant des normes qui régissent l'Espace Economique Européen.

Cet objectif passe par la mise en œuvre d'actions conjointes pour atteindre quatre objectifs spécifiques complémentaires, à savoir : (i) le rapprochement du cadre législatif du Maroc à l'acquis communautaire ; (ii)

la conclusion d'un Accord de Libre Echange Approfondi et Global ; (iii) la coopération économique et sociale ; (iv) la connexion du Maroc aux réseaux transeuropéens, et (vi) la coopération sectorielle.

Ce Statut comporte par ailleurs une dimension financière qui a été déclinée en trois temps, partant du constat que les perspectives financières de l'UE pour la période 2007-2013 fixent le montant maximal du budget de l'action extérieure de la Communauté, et notant qu'il est opportun de tirer parti de tous les nouveaux instruments et programmes thématiques qui ont été mis en place par l'UE, au titre de l'action extérieure entre 2011 et 2013. De même, le document prévoit qu'au delà de 2013, une nouvelle étape doit être franchie en mobilisant des moyens financiers communautaires substantiels et adéquats, pour accompagner le Maroc dans une logique de la politique régionale et de cohésion de l'UE, et en adoptant de nouvelles procédures de mise en œuvre.

De même, le Statut Avancé prévoit la participation du Maroc aux agences et aux programmes communautaires.

Source : DTFE

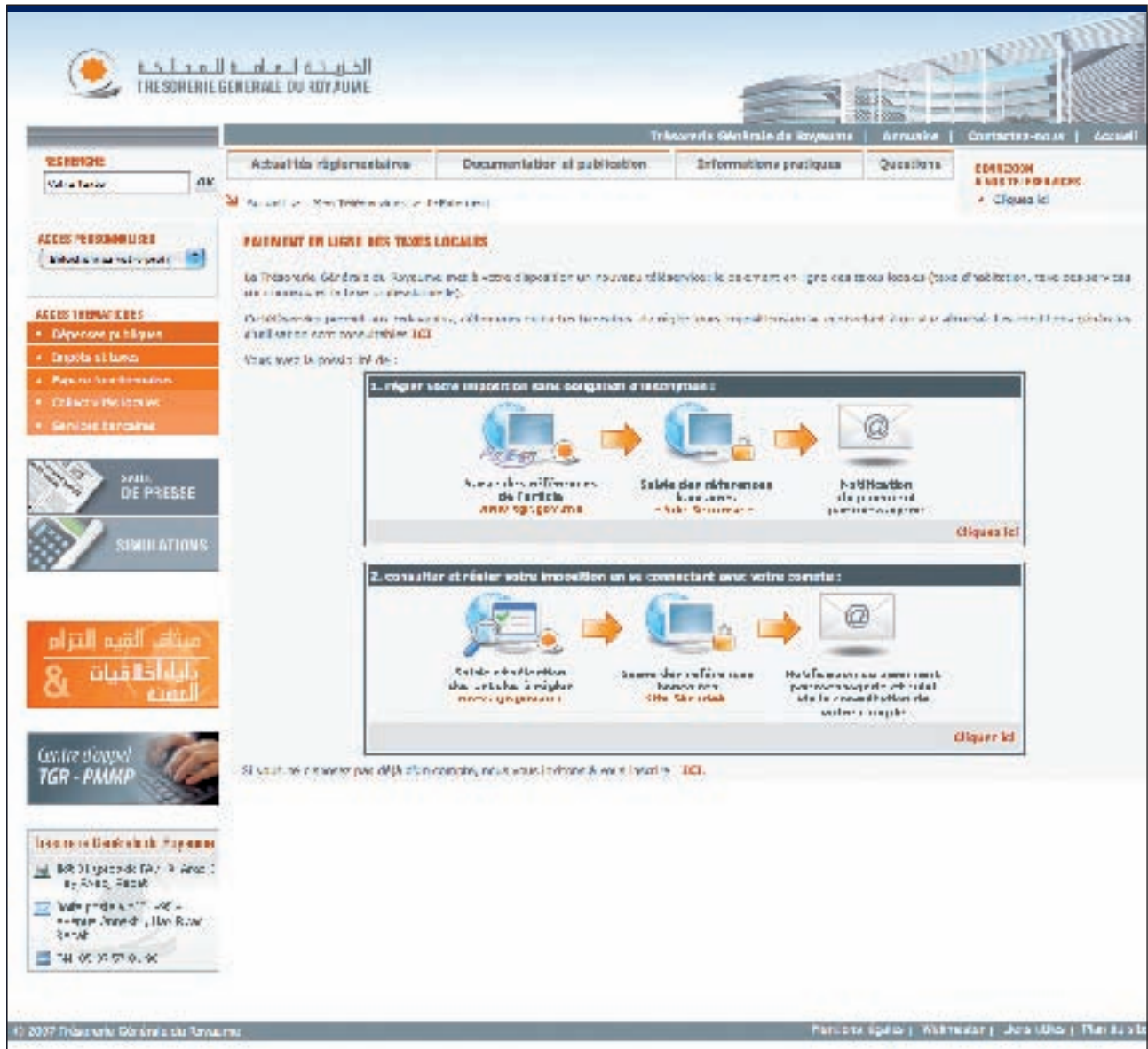
TAXE D'HABITATION

Payez votre taxe d'habitation en ligne !

Le Ministère de l'Economie et des Finances- Trésorerie Générale du Royaume, a initié un nouveau procédé de paiement de la Taxe d'Habitation, en mettant en ligne sur son Portail Internet (www.tgr.gov.ma), des télé- procédures permettant au citoyen d'être informé de sa situation fiscale et de lui offrir plusieurs modes de paiement. Ce télé- service offre également la possibilité d'effectuer une simulation des majorations de retard.

Le procédé ainsi mis en place, grâce aux technologies de l'information qui facilitent l'accès en fournissant des services à distance et de qualité aux clients à l'échelle nationale et internationale, constitue un service simple et pratique. Un service qui permet une transparence totale des services de la TGR vis-à-vis des contribuables, en offrant une multitude de canaux de paiement avec plusieurs avantages, dont :

- La consultation en ligne des avis d'imposition, l'édition d'une copie depuis le Portail Internet de la TGR ;
- Le paiement direct en ligne de la Taxe d'Habitation jusqu'au dernier jour de la date d'exigibilité à minuit ;
- Une parfaite traçabilité de l'ensemble des paiements effectués par les divers canaux offerts.



Source : TGR

M@N@R : Banque de données économiques, financières et sociales au service du Ministère et du grand public

Constituée de 10854 séries, relatives à l'activité économique, financière et sociale, aussi bien au niveau national qu'international, la banque de données M@N@R est désormais mise à la disposition de tout le Ministère de l'Economie et des Finances et du grand public.

L'ouverture de la banque de données M@N@R s'inscrit dans une logique de démocratisation de l'accès à l'information, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère. Elle est accessible directement via le lien <http://manarweb.finances.gov.ma>, ou à travers le site web du Ministère.

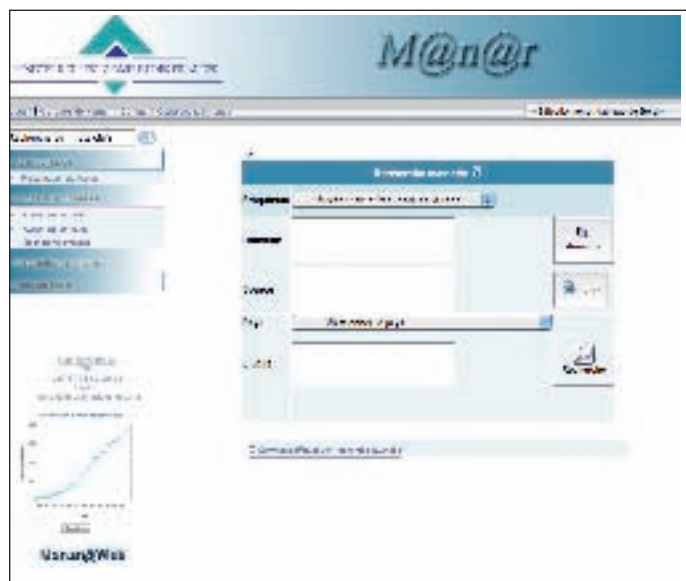
Objectifs

- Mettre en partage avec les Directions du Ministère en premier lieu et avec le grand public en deuxième lieu, une banque de données détaillées qui peut servir à la prise de décision au sein de notre pays ;
- Renforcer l'analyse économique et financière et développer l'analyse conjoncturelle, aussi bien au niveau national qu'international ;
- Appuyer le processus d'élaboration du Projet de Loi de Finances ;
- Consolider, diffuser et synthétiser l'information produite par la DEPF.

Fonctionnalités

M@N@R est aujourd'hui accessible selon deux modes d'accès :

- L'accès par mot clé qui se fait à travers : le libellé de la série, la source, la fréquence, le domaine et le pays. Ces différents attributs peuvent être combinés afin de limiter le champ de recherche de l'utilisateur ;
- L'accès par domaine qui est considéré comme le plus simple et le plus utilisé habituellement. C'est une navigation sur l'arborescence des domaines et sous domaines jusqu'à la série élémentaire.



A terme, la banque de données M@N@R sera accessible également par tableaux de données (ex. tableau des charges et ressources du Trésor).

Contenu

Les informations contenues dans la banque de données M@N@R sont ventilées selon des fréquences annuelles (85%) et infra-annuelles (15%) et sont régulièrement mises à jour, selon un procédé de collecte adéquat, à travers les données produites aussi bien par les Directions du Ministère que par les autres départements ministériels. Leur structuration est faite sous forme d'une arborescence des domaines et sous-domaines. Ces principaux domaines sont : le sectoriel, le social, les échanges extérieurs, les comptes de la nation, les



certaines valeurs. Le nombre de séries documentées remonte à 4560 séries, soit un taux de documentation de 42%.

Par domaine, les séries les plus documentées de la banque de données sont celles du social (74,9%), de la monnaie et crédits (34,9%), des prix (32,5%) des finances publiques (27,5%) et des échanges extérieurs (26,6%).

prix, l'environnement international, les finances publiques et la monnaie et crédits.

Métadonnées

En plus des données statistiques, la banque de données M@N@R permet de renseigner sur la définition, l'évolution des séries et de donner des explications sur le comportement de



Source : DEPF

www.finances.gov.ma/english

The english version of the Ministry of Economy and Finance Portal

Finance Act and Budget
Major provisions of Financial Bill, amendments, data and sector-based reports,...

Useful information
Administrative procedures related to:
Customs; Taxes; Enterprise financing
Microcredit; Stock exchange; Insurance sector,...

Economic and Financial Statistics
Statistical figures on national economy;
public finance; financial and monetary market;
foreign accounts; sector-based activities,...

Please visit our website to discover all these topics and more

Ministry of Economy and Finance
Direction of Financial and Statistical Information
100, rue de la Liberté, Casablanca
Tél: +212 (0)21 23 11 11 - Fax: +212 (0)21 23 11 11
E-mail: direction@finances.gov.ma

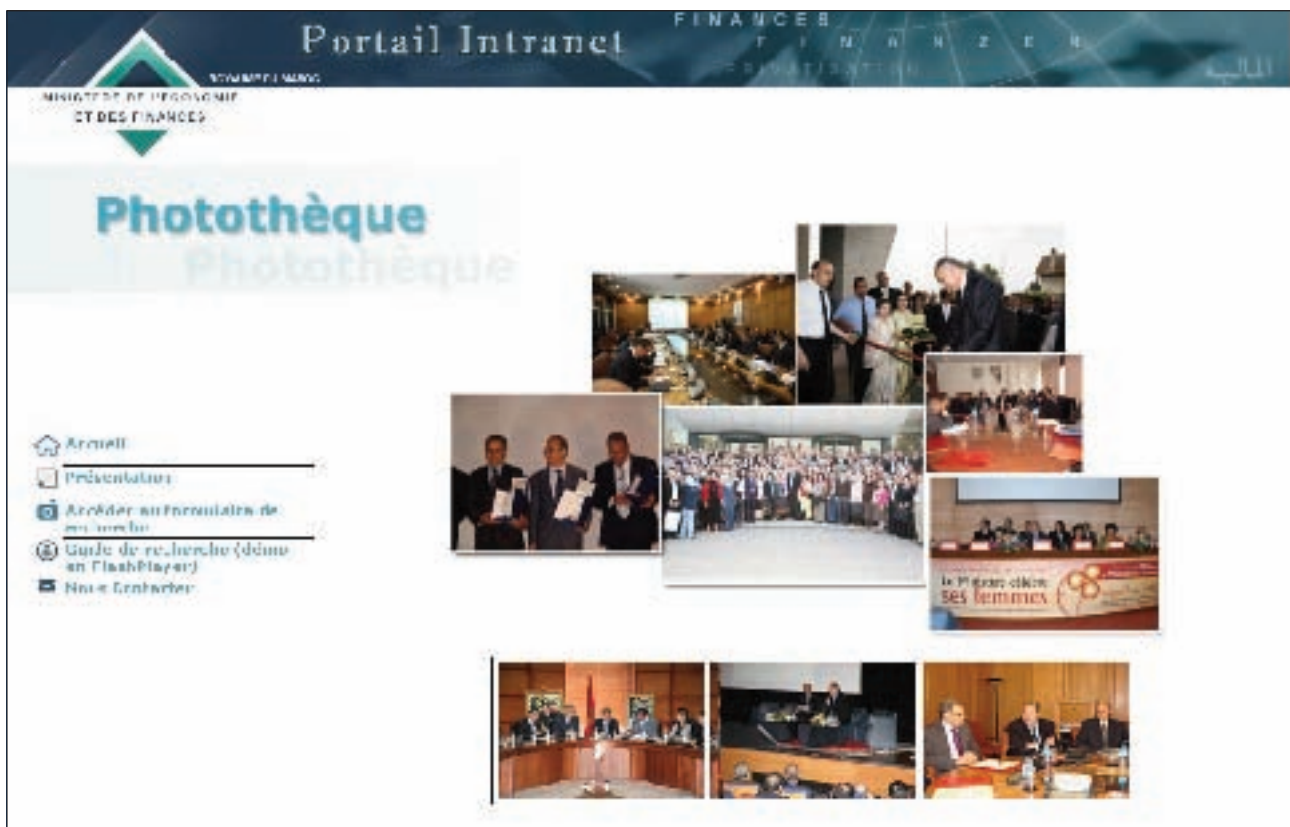
Le Ministère de l'Economie et des Finances se dote de sa photothèque

La « Photothèque », nouveau produit informationnel domicilié sur le Portail Intranet du MEF, est mis à la disposition des fonctionnaires du Ministère pour un usage professionnel.

Soucieux de préserver son patrimoine photographique, le Ministère de l'Economie et des Finances a mis en place une banque d'images en ligne appelée : photothèque.

La Photothèque constitue un nouvel outil de communication qui a pour objectifs, de préserver et conserver le patrimoine photographique du MEF, et de mettre ce fonds à la disposition des fonctionnaires du Département pour usage professionnel.

Accessible sur le portail Intranet / Rubrique : Communication, la « Photothèque » est un nouveau produit informationnel qui met en ligne des photos prises à diverses manifestations, événements ou réunions au Ministère ou auxquels le Département participe.



Ce produit offre également des albums de photos de M. le Ministre prises lors de ses entrevues, conférences et réunions, celles des responsables du MEF, ainsi que celles prises à diverses occasions, notamment les séminaires, les salons et forums, les conférences et les conventions, etc.



Développée sur le logiciel ex-libris, l'accès au fonds de la photothèque passe par un formulaire de recherche qui permet à l'utilisateur d'accéder à l'ensemble des photos. Celles-ci sont regroupées par rubriques, elles mêmes indexées dans des notices. Chaque notice contient plusieurs photos du même événement.



La recherche est soit par mots clés (recherche simple) soit multi-critères (recherche avancée) : titre, rubrique, sous rubrique, thème, mots clés, personnes photographiées, date d'événement ou intervalle de date, etc.

Par ailleurs, la photothèque offre la possibilité de visualiser les photos et leurs légendes (disponibles sur la notice). La possibilité est également donnée d'enregistrer les photos sur le PC de l'utilisateur, de les envoyer par mail, ou de les imprimer.

Afin de faciliter l'usage de la Photothèque aux fonctionnaires du MEF, un guide de recherche et une démo dynamique y sont joints.



Exemple d'un écran de recherche sur la démo dynamique



Ecran affichant les résultats

La photothèque qui comprend aujourd'hui un fonds de plus de 2000 photos, s'accroît exponentiellement, eu égard au nombre croissant des manifestations qui ont lieu au sein du MEF.

Source : DAAG

Réforme de la législation budgétaire : meilleures pratiques internationales et éléments de propositions et d'actions

Dans le cadre du partenariat entre l'Institut Supérieur de l'Administration (ISA) et le Ministère de l'Economie et des Finances et en concertation avec les tuteurs de stage, la problématique de la « Réforme Budgétaire » a fait l'objet d'un travail de recherche de M^{me} Hafida NAJAH et M. Adil SABIR (cadres au MEF), dans l'objectif de proposer des recommandations avec un regard extérieur et un esprit d'analyse et de réalisme. Considérant l'importance de la thématique et des recommandations formulées par les deux chercheurs, la revue AL MALIYA, leur a offert cet espace pour la présentation de ce travail.

L'adaptation des Etats à l'intégration économique internationale requiert la mise en place de capacités administratives renforcées. Le secteur public a tendance, au travers du terme "new public management", à se rapprocher du management privé. Il passe donc d'une culture administrative à une culture de gestion et d'une logique d'application des règles à une logique de performance.

Aujourd'hui, le Maroc, face à des enjeux de taille, a mis en route un programme ambitieux de modernisation de l'administration. La réforme budgétaire en fait partie.

Déclenchée depuis fin 2001 suite à une circulaire du Premier Ministre, cette réforme s'appuie sur une série de dispositifs dont, notamment, la globalisation des crédits, la contractualisation et la programmation pluriannuelle, par l'instauration d'un cadre triennal de dépenses, tendant à optimiser l'allocation des ressources budgétaires.

Après plus de 6 ans de mise en oeuvre et d'application progressive, optionnelle et participative, les pouvoirs publics veulent

M^{me} Hafida NAJAH

*Administrateur à la Direction Générale des Impôts
Division de l'assiette de la fiscalité des personnes morales
Service de l'assiette de la fiscalité des grandes entreprises*



M. Adil SABIR

*Inspecteur divisionnaire à la Direction des Entreprises
Publiques et de la Privatisation
Division des Programmations et Restructurations
Service des Analyses et des Synthèses*



* Cette rubrique étant un espace ouvert aux fonctionnaires, son contenu n'engage que ses auteurs.

donner un élan à ladite réforme budgétaire, en instituant l'ensemble ou certains de ses dispositifs dans un cadre légal qui assure son évolution et son ancrage.

Cette préoccupation est à l'origine du présent travail qui situe la réflexion autour d'une question primordiale, à savoir : Comment, au regard des meilleures pratiques internationales et des constats du terrain, introduire dans la Loi Organique des finances, le nouveau dispositif budgétaire axé sur les résultats et la programmation pluriannuelle ?

L'approche adoptée s'est basée sur une démarche intégrant les données conceptuelles et pratiques. La méthodologie du travail dont la durée impartie était de 3 mois, s'est appuyée sur :

- une lecture et analyse documentaires ;
- une sélection et examen des meilleures pratiques des autres systèmes budgétaires en matière de :
 - * programmation pluriannuelle et de gestion budgétaire axée sur les résultats ;
 - * des entretiens en tête-à-tête avec différentes parties concernées par la réforme budgétaire.

Ces rencontres ont eu le mérite, grâce aux précieux points de vue, de dégager un certain nombre de constatations qui ont aidé dans la formulation de propositions.

Dans notre réflexion, faite avec un regard extérieur et un esprit d'analyse et de réalisme, on a eu recours à des outils de diagnostic comme le cadre d'analyse SWOT, donnant possibilité de mettre l'accent sur les points forts, les fragilités, les menaces et les opportunités de la réforme budgétaire.

Aussi, le benchmark international a été réalisé dans le souci de sélectionner les pratiques dont la transposition peut être possible, et qui répondent à la matrice « contraintes/moyens/attentes

Maroc ». Il était de grande utilité et a permis de tirer 11 enseignements sur les best practices.

Le rapport relatif à cette étude traite dans un « chapitre préliminaire », les grands traits de notre système des finances publiques et de la réforme budgétaire. Il consacre la « partie I », aux enseignements tirés du fonctionnement de certains aspects des différents systèmes budgétaires examinés lors du benchmark international. Dans la « partie II », il relate les éléments de propositions et d'actions au regard des meilleures pratiques internationales et des constats du terrain, susceptibles de définir une formule spécifique à partir du contexte marocain.

Quant aux 13 recommandations, elles ont été construites dans le but d'enrichir le débat entre acteurs et de tourner le thinking vers une question de portée fatalement stratégique, car « une bonne gouvernance publique nécessite une bonne gouvernance des finances publiques et inversement ».

Ces recommandations mettent l'accent sur l'adoption d'une nouvelle législation budgétaire dont l'aboutissement est tributaire d'une ferme volonté politique, et devrait se faire selon un processus managérial (débat national et cadrage), institutionnel et organisationnel (nouvelle entité).

Une nouvelle législation, qui sera porteuse d'un nouveau cadre budgétaire pour réformer l'Etat, sera aussi porteuse d'un nouveau processus de régulation avec des effets à induire sur les acteurs et les structures.

Ce processus est appelé à être symétrique : législation budgétaire / décentralisation - déconcentration. Egalement, la réussite de la réforme budgétaire dans le temps est tributaire d'une évolution vers une évaluation ex post des politiques publiques, permettant de se renseigner sur la performance de l'action de l'Etat et l'adoption de mesures correctrices.

Le rapport issue de la recherche objet de cet article a été soutenu en novembre 2008 devant un jury composé des membres suivants :

- M. Hassouni, Directeur des ressources et des stages à l'ISA (Président) ;
- M. Fassi-fehri, Directeur des études et de la coopération à l'ISA ;
- M. Rhomari, Professeur à l'ISA (Encadrant) ;
- M. Tazi, Adjoint au directeur à la Direction du Budget ;
- M. Haddad, Chef de la division de la réforme budgétaire et du suivi de l'exécution du budget à la Direction du Budget.

M^{me} Hafida NAJAH
M. Adil SABIR

Principales recommandations et mesures à prendre en considération dans la réforme de la législation budgétaire

1. Opter pour une nouvelle législation afin de marquer avec force la nouvelle pensée budgétaire ;
2. Choisir les instruments de la réforme (point d'entrée et leviers de changement) et opter pour un engagement solennel et institutionnalisé en faveur des principes qui sous-tendent l'emploi de ces instruments ;
3. Mettre en place un contrat de confiance entre le Gouvernement et le Parlement, à l'issue duquel les règles du jeu applicables aux deux principaux niveaux de la gestion budgétaire (discipline budgétaire globale et choix des priorités) seront fixées ;
4. Faire des nouveaux principes budgétaires des leviers du changement et les inscrire officiellement dans la législation ;
5. Annoncer la programmation pluriannuelle des finances publiques comme le point d'entrée du processus de la réforme et la prévoir dans la loi ;
6. Faire du CDMT initial un outil simple et opérationnel et non un projet académique, afin d'éviter les difficultés et les risques d'échec ;
7. Faire de la programmation des inputs un moment fort de la démarche de performance, en harmonie avec un jugement des comptes axé sur l'efficacité des outputs ;
8. Présenter la performance dans le budget : procéder à un aménagement de la nomenclature budgétaire en attachant la recherche de la performance au programme et non à la structure administrative ;
9. Elargir le périmètre de la globalisation des crédits suivant le type de contrôle exercé sur le département dépensier et faire de cette souplesse une pratique révisable périodiquement ;
10. Prévoir dans la loi les documents annuels de performance (PAP et RAP) à présenter individuellement par les ordonnateurs concernés. Cependant, leur soumission au Parlement doit être prévue après une période transitoire (1 à 2 ans) qui sera réservée à la maîtrise et à l'amélioration desdits documents (programmes, indicateurs) ;
11. Faire de la contractualisation un mode opératoire bâti sur une vision stratégique, devant instaurer un dialogue de gestion plus approfondi entre les niveaux central et déconcentré sur la base d'un équilibre moyens/résultats ;
12. Respecter dans un premier temps le délai de présentation de la Loi de Règlement (24 mois) puis procéder, dans le moyen terme, à une réduction progressive dudit délai (18 mois) pour atteindre ensuite le délai de 12 mois, entériné par les meilleures pratiques internationales ;
13. Mettre en place une Direction chargée de la réforme budgétaire (institution-organe) dont la vocation est de donner un élan et une consécration à la nouvelle législation budgétaire, et d'assurer dans le moyen terme un pilotage optimisé du processus de la performance.

M^{me} Hafida NAJAH
M. Adil SABIR

Aperçu sur l'évolution de la situation économique et financière à fin Juillet 2009

D'après la dernière mise à jour des perspectives mondiales établie par le FMI, l'activité mondiale devrait accuser un repli de 1,4% en 2009 avant d'enregistrer une croissance de 2,5% en 2010. Cette reprise serait impulsée par le retour de la croissance dans les pays avancés (+0,6 après -3,8% en 2009), notamment aux Etats-Unis (+0,8% après -2,6%) et par l'amélioration du rythme de croissance des pays émergents et en développement (+4,7% en 2010 après +1,5% en 2009). En revanche, les perspectives de croissance au sein de la zone Euro tablent toujours sur un repli d'activité de l'ordre de 0,3% après -4,8% en 2009.

A l'instar des pays émergents, notre pays a commencé à ressentir les effets de la crise qui ont été transmis via le canal de l'économie réelle plutôt que celui du secteur financier. La récession de la zone Euro a affecté les secteurs tournés vers l'extérieur tels le tourisme, les transferts des MRE et les exportations. En dépit de ce contexte défavorable, le Maroc devrait réaliser une croissance comprise entre 5% et 5,7% en 2009, grâce, d'une part, à la réalisation d'une campagne agricole exceptionnelle qui devrait induire une croissance du secteur agricole de plus de 24%, et d'autre part, à la poursuite de la progression de la demande intérieure. La croissance des secteurs non agricoles devrait néanmoins ralentir à près de 3,0%, soit un niveau en deçà de leur croissance potentielle qui se situe autour de 6%.

Au terme des sept premiers de l'année 2009, l'économie nationale continue à tirer sa résilience grâce au comportement favorable des éléments de la demande intérieure. En effet, la consommation devra tirer bénéfice de l'amélioration des revenus aussi bien salariaux à travers la réduction de l'impôt sur le revenu et la revalorisation des salaires que ceux des ménages agricoles. Elle devra être soutenue également par l'accroissement des crédits bancaires à la consommation de 3,6 MM.DH ou 14,5% et la baisse du taux de chômage à 8%. En revanche, la consommation devrait pâtir du recul du niveau des transferts des MRE et de la perte d'emploi constatée dans un certain nombre de secteurs exportateurs.

Quant à la composante investissement et malgré le contexte de crise économique mondiale, des signes de dynamisme persistent encore comme en témoigne la forte progression des crédits bancaires à l'équipement de 15,1 MM.DH ou 15,6% et la bonne exécution des dépenses d'investissement inscrites au budget général de l'Etat qui progressent de 23,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Néanmoins, le nombre de certificats négatifs relatifs aux intentions de création d'entreprises a accusé une baisse de 3,3% à fin juin 2009 pour s'établir à 28.743.

En matière de finances publiques, les résultats de l'exécution de la Loi de Finances au terme des sept premiers mois de l'année 2009 sont favorables. En effet, les recettes fiscales, bien qu'en baisse comparativement à l'année passée, s'inscrivent globalement en ligne avec les prévisions initiales. Il en est de

même de l'exécution des dépenses caractérisée à la fois par une contraction des charges de la compensation suite à la baisse des cours des matières premières et par l'amélioration du rythme d'exécution des dépenses d'investissement. Suite à ces évolutions, les prévisions pour l'exercice en cours tablent sur un déficit proche de 2,5% du PIB contre une prévision initiale de 2,9%.

Nos relations avec l'étranger ont, par contre, continué à pâtir du recul de la demande étrangère adressée à notre pays et de la contraction des flux de capitaux. Ainsi, nos exportations hors phosphate et dérivés ont accusé une baisse de 16,9%. Pour leur part, les importations, subissant l'effet de la décélération des cours des produits de base et du recul de l'activité des secteurs exportateurs, ont enregistré un repli de 21,2%. En conséquence, la balance commerciale a dégagé un déficit de 83,5 MM.DH, en amélioration de 9,2% par rapport à la même période de l'année précédente. Parallèlement, les recettes du tourisme et les transferts des MRE ont poursuivi leur mouvement baissier quoiqu'en atténuation depuis le mois de février dernier.

L'évolution des prix relevée depuis le début de l'année marque un net ralentissement de l'inflation durant les trois derniers mois par rapport à l'exercice précédent. Les perspectives d'évolution des prix pour les mois restants de l'année devraient s'inscrire dans un contexte marqué par l'atténuation des pressions inflationnistes.

Réalisation d'un taux de croissance de 3,7% durant le 1^{er} trimestre de 2009

Selon le HCP, l'activité économique nationale a été marquée, durant le 1^{er} trimestre 2009, par la réalisation d'un taux de croissance de 3,7% contre 7,2% le même trimestre de l'année 2008. Cette évolution recouvre une hausse en volume de 26,8% de la valeur ajoutée agricole au lieu de 16% une année auparavant, et un sensible ralentissement du PIB hors agriculture qui s'établirait à un niveau trop faible de l'ordre de 0,6% contre 6,2% durant le premier trimestre de 2008.

En 2009, le secteur agricole devrait soutenir la croissance nationale avec un taux de croissance de près de 24%

Selon les estimations du Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, la production céréalière a atteint un record historique de 102 M.Qx dont 45 M.Qx de blé tendre. Ce volume représente presque le double par rapport à la production de la campagne précédente et 77% de plus par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Cette performance s'est accompagnée d'un repli des prix perçus par les producteurs par rapport à ceux de la campagne précédente. Pour le blé tendre, ce recul s'explique par l'application du prix référentiel de 270 dh/ql contre 300 dh/ql au

cours de la campagne précédente, par une baisse des cours mondiaux et par l'offre importante de produits en ce début de bonne campagne de collecte.

A fin juillet 2009, la collecte des céréales globalement constituée de blé tendre s'est établie à 17,2 M.Qx, en hausse de 106% par rapport à la campagne précédente et de 61% par rapport à la moyenne quinquennale (2004-2008).

Concernant les autres cultures, la production des primeurs devrait s'établir autour de 1,9 million de tonnes, soit une hausse d'environ 10% par rapport à la campagne précédente. De même, la production des agrumes devrait connaître une hausse d'environ 10% pour s'établir à près de 1,4 million de tonnes. Aussi, convient-il de signaler que le secteur agricole devrait bénéficier dans les prochaines années de la constitution d'une importante réserve hydrique qui serait, selon la dernière estimation du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau arrêtée au 07 septembre 2009, de l'ordre de 11,2 Milliards de m³ contre 5,8 Milliards à la même date de l'année précédente. Ainsi, le taux de remplissage des barrages a atteint 71,9% contre 37,1%.

L'activité du secteur de la pêche en reprise depuis le mois d'avril

Compte tenu de l'amélioration de l'activité de la pêche côtière et artisanale au cours des mois d'avril et de mai 2009, la baisse constatée depuis le début de l'année a été résorbée à la faveur d'une reprise de 12% du volume des captures et d'une baisse de 14,2% de la valorisation sous l'effet du fléchissement de 45% des recettes générées par les ventes de poulpe, espèce à haute valeur marchande, pour lequel la pêche a baissé de 20%.

Par destination, plus de 43% des débarquements ont été acheminés directement à la consommation, soit 20% de plus par rapport aux cinq premiers mois de 2008. De même, les quantités destinées aux industries et la congélation se sont améliorées respectivement de 37% et 14,5% au moment où l'activité de conserverie s'est légèrement repliée de 0,6%.

Quelques signes de reprise au niveau des activités non-agricoles

Au niveau du secteur secondaire, l'activité minière a été marquée jusqu'à fin juin par le recul de la production du phosphate brut, de l'acide phosphorique et d'engrais phosphatés respectivement de 52,3%, de 30,7% et de 42,4%, malgré la reprise de l'activité enregistrée à partir de mars.

Cette évolution résulte d'un retournement de conjoncture sur le marché international mais également d'une politique volontariste de l'OCP consistant à réduire sa production, à ajuster l'offre à la demande et à exercer une pression sur les prix pour les maintenir à des niveaux intéressants.

Dans cette conjoncture, l'évolution des prix sur le marché international a été caractérisée par des baisses continues sur les sept premiers mois de l'année. C'est ainsi que les prix du phosphate ont baissé de 74% par rapport à leur niveau en 2008 tandis que par rapport au niveau benchmark de 2007, le prix moyen du phosphate se maintient en progression de 27%.

Quant à l'activité à l'export du groupe OCP, elle a généré au terme des sept premiers de l'année 2009 un Chiffre d'Affaires de 11,2 MM.DH contre 32 MM.DH à fin juillet 2008 au moment où les cours des phosphates et dérivés avaient atteint des records historiques. Par ailleurs, les exportations à fin juillet 2009 du groupe OCP ont enregistré une baisse de 7% seulement par rapport à la même période de l'année 2007 et une augmentation de 17,4% par rapport à fin juillet 2006.

De son côté, la consommation de l'énergie électrique à fin juin 2009 s'est inscrite en légère hausse de 1,4% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution recouvre une augmentation de 7,6% de la production de l'ONE (32% de l'énergie consommée) et de 1,4% de la production concessionnelle (53% de l'énergie consommée). Quant aux importations en provenance de l'Algérie et de l'Espagne, elles ont affiché une baisse de 10%. Notons que la production hydraulique a enregistré une forte hausse (+183%) et a dépassé la production thermique qui constituait la première source auparavant et ce, sous l'effet de l'abondance des précipitations.

Au niveau de l'activité du secteur du Bâtiment et Travaux Publics, les ventes du ciment du mois de juillet 2009 ont enregistré une augmentation de 1% par rapport à celles de juillet 2008 et se sont situées au-dessus de la moyenne mensuelle de l'année 2008. Ainsi, et compte tenu de la sensible progression de 9,3% durant le mois de juin, le retard observé en début d'année a finalement été compensé puisque les ventes cumulées sur les sept premiers mois de l'année 2009 sont en progression de 0,9% par rapport à la même période de l'année 2008.

Du côté du financement, l'encours des crédits à l'immobilier a enregistré un additionnel de 13,9 MM ou 9,1% au cours des sept premiers mois de l'année 2009 représentant ainsi près de 47% de l'ensemble des crédits bancaires distribués au cours de cette période. De plus, 6.991 ménages ont bénéficié durant les sept premiers mois de l'année de la garantie du FOGARIM pour un montant de 1 MM.DH, portant ainsi le nombre des bénéficiaires depuis la création du fonds à 51.102 pour une production cumulée des prêts de l'ordre de 7,4 MM.DH.

Au niveau du secteur industriel, les résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture réalisée par Bank Al-Maghrib au cours du mois de juillet 2009 font ressortir notamment i) une hausse de la production industrielle entamée depuis le mois de mai ; ii) une orientation à la hausse des ventes globales en liaison exclusivement avec l'amélioration, à la fois, des ventes locales qu'étrangères ; iii) un niveau qualifié de « normal » du stock de produits finis pour le troisième mois consécutif ; iv) une hausse, d'un mois à l'autre, des prix dans l'ensemble des produits finis à l'exception des prix des industries du textile et du cuir et des industries agroalimentaires et v) une amélioration des commandes dans l'ensemble des branches.

Selon la même enquête, le taux d'utilisation des capacités de production s'est situé à 68%, soit un repli d'un point de pourcentage par rapport au mois de juin 2009. Par branche, ce taux s'est situé à 73% dans les industries agroalimentaires, 72% dans les industries chimiques et parachimiques, 64% dans les industries du textile et du cuir et 53% dans les industries mécaniques et métallurgiques.

Concernant les activités tertiaires, le secteur touristique a attiré plus de 5 millions de visiteurs durant les sept premiers mois de l'année 2009, soit 8,3% de plus par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution recouvre une hausse de 14,8% des arrivées des MRE et de 2,5% des touristes étrangers de séjour (TES). Dans cette évolution, le trafic aérien a marqué une hausse de 3% du nombre de passagers.

Parallèlement, l'évolution des nuitées touristiques témoigne d'un redressement de la tendance baissière observée notamment au 1er trimestre de l'année (-7%). C'est ainsi que le mois de juillet a réalisé une bonne performance avec des nuitées en progression de 4% consolidant ainsi les résultats du deuxième trimestre (+0,4%).

Depuis le début de l'année, la baisse des nuitées a été ramenée à 1,8% au lieu de 3% un mois auparavant. Cette légère baisse résulte du reflux enregistré par les marchés français (-5%) et anglais (-18%), qui représentent à eux seuls près de 81% des nuitées perdues. En revanche, les marchés espagnols et arabes ont réalisé des progressions de 3% et 4% respectivement. Par ailleurs, les résidents, qui représentent 23% des nuitées totales ont enregistré une augmentation de 10% à fin juillet 2009 comparativement à la même période de l'année précédente.

Par ville, des hausses ont été réalisées à Agadir (+1%), Fès (+7%), Essaouira (+17%) et Oujda-Saïdia (+110% compte tenu de l'ouverture en juin de la nouvelle station touristique Méditerranéenne Saïdia). Inversement, d'autres destinations ont enregistré des baisses, il s'agit de Marrakech (-4%), Casablanca (-3%) et Tanger (-7%). Signalons que pour le seul mois de juillet, la première destination touristique du Royaume, Marrakech, a réussi à renouer avec la hausse des nuitées qui ont progressé de 5% et ce, particulièrement pour le marché belge (+30%) et les résidents (+48%).

L'évolution de l'activité du secteur touristique s'est traduite par un repli des recettes voyages de 11,5% au titre des sept premiers mois de l'année 2009 en comparaison avec la même période de 2008. Cette baisse, en ralentissement continu par rapport aux résultats obtenus au terme des 1er et 2ème trimestres de l'année (-21% et -14,4% respectivement), s'explique par le raccourcissement des durées de séjours et par la baisse du niveau de la dépense moyenne des touristes.

Contraction du déficit commercial

Dans un contexte caractérisé par la faiblesse de la demande étrangère adressée à notre pays, et plus particulièrement de l'UE notre principal partenaire, la balance commerciale s'est soldée, au terme des sept premiers mois de l'année 2009, par un déficit de 83,5 MM.DH contre 91,9 MM.DH un an auparavant.

Cette situation, qui a entraîné une dégradation de 7,3 points du taux de couverture en passant de 52,2% à 45%, soit le niveau le plus bas depuis 1998, résulte des fortes baisses enregistrées, à la fois, au niveau des importations (-21,1%) qu'au niveau des exportations (-32,2%).

La nette dégradation des exportations s'explique tant par la chute du chiffre d'affaires de l'OCP de 20,8 MM.DH soit 64,9%,

que par la baisse des exportations hors OCP de 11,6 MM.DH ou 16,9% dont principalement les fils et câbles pour l'électricité (3,2 MM.DH ou 49,9%), les produits alimentaires (3 MM.DH ou 17,5%) et les composants électroniques (1,1 MM.DH ou 37,8%). Pour leur part, les produits textiles ont enregistré une faible baisse de 270 M.DH ou 1,7% pour se situer à 15,9 MM.DH à fin juillet 2009.

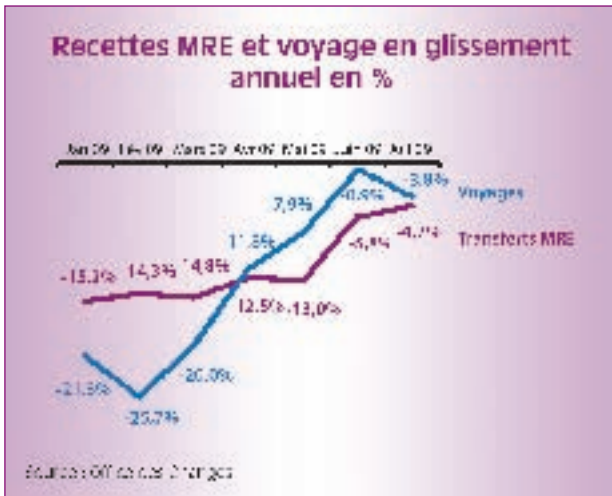
Concernant l'activité du groupe OCP qui connaît vraisemblablement une reprise en ce début du deuxième semestre de l'année, les exportations d'acide phosphorique et des engrais ont enregistré pour le seul mois de juillet des hausses significatives par rapport au mois de juin 2009. En effet, les ventes des engrais ont passé de 368 M.DH à 948 M.DH et les exportations de l'acide phosphorique se sont établies à 957 M.DH contre 695 M.DH.



La forte régression des importations, touchant l'ensemble des produits, est imputable d'une part, à une diminution de 16 MM.DH ou 35,9% de la facture énergétique, sous l'effet principalement de la baisse de la valeur des achats du pétrole brut de 11,7 MM.DH ou 58,8% en raison du recul du prix en dollar de 53,6% et d'autre part, au recul de 20,1 MM.DH ou 16,9% des importations hors pétrole.

En effet, les acquisitions de demi-produits et des produits bruts ont enregistré des baisses de 10,9 MM.DH ou 26,6% et 6,6 MM.DH ou 45,3% respectivement. De même, les achats de produits alimentaires ont reculé de 3,2 MM.DH ou 15,7%, une évolution qui recouvre un repli des importations des céréales de 4 MM.DH et une hausse des achats de sucre de 785 M.DH ou 60,3%. Notons également les baisses enregistrées au niveau des achats des biens d'équipement et de la consommation de 3,1 MM.DH ou 7,5% et 976 M.DH ou 3,1% respectivement.

Parallèlement, les recettes voyages et les transferts des MRE se sont inscrits en baisse, en atténuation tout de même depuis le mois de février, par rapport à une année auparavant. En effet, ces deux postes ont reculé de 3,8 MM.DH ou 11,5% et 3,9 MM.DH ou 12,1%, pour se situer à 28,9 MM.DH et 28,3 MM.DH respectivement.



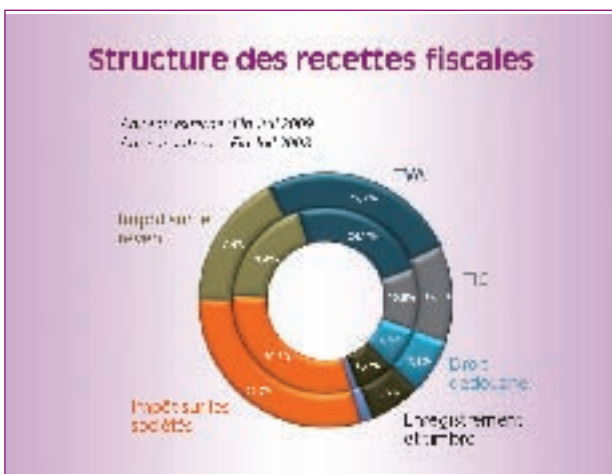
De leur côté, les recettes tirées des investissements et prêts privés étrangers ont atteint 14,2 MM.DH, soit une baisse de 8,1 MM.DH ou 36,1% par rapport au niveau enregistré à fin juillet 2008.

Compte tenu de ces évolutions et des autres éléments de la balance des paiements, les avoirs extérieurs nets de BAM ont marqué, au terme des sept premiers mois de 2009, une baisse de 7,5 MM.DH ou 4,1% pour se situer à 174,4 MM.DH contre 181,9 MM.DH à fin 2008.

L'exécution de la loi de finances marquée par des recettes fiscales en baisse

Au terme des sept premiers mois de l'année 2009, l'exécution du budget s'est soldée par un excédent de 4,4 MM.DH au lieu de 15,2 MM.DH à fin juillet 2008, en raison principalement de la baisse des recettes fiscales et de l'accroissement des dépenses d'investissement. En effet, le solde ordinaire s'est établi à 21,1 MM.DH, en baisse de 5,4 MM.DH d'une année à l'autre, la réduction des recettes ordinaires ayant été atténuée par la contraction des dépenses ordinaires, elle-même liée au recul des dépenses de compensation.

Dans cette évolution, les recettes fiscales ont reculé de près de 11 MM.DH ou 10,4% sous l'effet essentiellement de la contraction de 7,8 MM.DH ou 14,5% des impôts directs. Ainsi, les



recettes au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) se sont inscrites en repli de près de 3,9 MM.DH ou 12,2% sous l'effet de la réduction des taux, des versements exceptionnels effectués en 2008 et de l'impact de la conjoncture. Parallèlement, le produit de l'impôt sur le revenu (IR) a reculé de 4,1 MM.DH ou 20% en relation essentiellement avec le réaménagement de son barème. Toutefois, l'évolution de ces recettes par rapport aux prévisions de la loi de finances fait apparaître des taux de réalisation satisfaisants. Ainsi, les recettes tirées de l'IS ont totalisé 27,9 MM.DH et ont été réalisées à hauteur de 65,4%. Quant aux recettes tirées de l'IR, elles se sont établies à 16,3 MM.DH, soit 56,4% des prévisions de la loi de finances.

Concernant les impôts indirects, les recettes ont également enregistré une baisse globale de 1,1 MM.DH ou 3,1% par rapport à leur niveau à fin juillet 2008. Cette évolution recouvre, d'une part, un recul aussi bien de la TVA à l'importation (-1,4 MM.DH ou -10%) et, dans une moindre mesure, de la TVA intérieure (-109 M.DH ou -1%), et d'autre part, une légère augmentation des TIC de 412 M.DH ou 3,6%.

De leur côté, les droits de douane ont marqué une baisse de 1,3 MM.DH ou 16,4%. Cette baisse est attribuable, à la fois, à la diminution enregistrée au niveau des importations des produits taxables et à l'accélération du rythme du démantèlement tarifaire. Au niveau des droits d'enregistrement et timbre, les recettes ont affiché une baisse de 738 M.DH ou 10,6% en raison de la stagnation des transactions immobilières.

S'agissant des recettes non fiscales et en l'absence d'opérations de privatisation d'une année sur l'autre, elles ont progressé de 1,4 MM.DH ou 14,7%.

En regard, les dépenses ordinaires, exécutées à hauteur de 51,5%, ont marqué un repli de 4,4 MM.DH ou 4,8%. Cette baisse est imputable à celle des charges de compensation, de 10,3 MM.DH ou 65,4% sous l'effet la baisse des cours du pétrole sur les marchés internationaux. L'évolution des dépenses au titre des biens et services s'est inscrite en hausse de 2,5 MM.DH ou 6,1% pour les salaires et de 3,8 MM.DH ou 17,4% pour les autres biens et services. De leur côté, les intérêts de la dette publique ont affiché une légère contraction de 365 M.DH attribuable à la diminution de 488 M.DH ou 5% des intérêts de la dette intérieure conjuguée à une hausse de 123 M.DH ou 7,1% de ceux de la dette extérieure.

Dans cette conjoncture, les dépenses d'investissement, chiffrées à 30,1 MM.DH et réalisées à hauteur de 78,3% par rapport à la loi de finances, ont augmenté de 5,7 MM.DH ou 23,4% et ont été couvertes à hauteur de 70,4% par l'excédent ordinaire.

Le stock de la dette intérieure en légère augmentation

Les souscriptions effectuées par le Trésor sur le marché des adjudications se sont chiffrées à fin juillet 2009 à 42,6 MM.DH contre 13,5 MM.DH un an auparavant et ont concerné exclusivement le court et le moyen terme à hauteur, respectivement, de 83,8% et 16,2%. Les taux des bons du Trésor émis sur le marché primaire ont marqué des baisses par rapport à leur niveau à fin décembre 2008. Ainsi, en s'établissant à 3,25%, 3,28% et 3,35% respectivement pour les bons à 13, 26 et 52 semaines, la rémunération a baissé de 43, 46 et 48 points de base.

Compte tenu des remboursements de l'ordre de 43,6 MM.DH, l'encours des bons émis par adjudication s'est contracté par rapport à fin décembre 2008 de 1 MM.DH ou 0,4% pour se situer à près de 251,7 MM.DH représentant ainsi 97,7% de l'encours global de la dette intérieure.

Compte tenu des autres éléments de la dette intérieure, l'encours total s'est situé à fin juillet 2009 à 257,6 MM.DH, soit 527 M.DH ou 0,2% de plus par rapport à fin décembre 2008.

Réduction du flux des financements extérieurs du Trésor

Le financement extérieur du Trésor dégagé au terme des sept premiers mois de l'année 2009 un flux net positif (Tirages – Charges en principal) de 3,2 MM.DH, en hausse de 2,7 MM.DH par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution provient d'une diminution des tirages sur emprunts extérieurs de près de 1,9 MM.DH ou 25% qui se sont établis à près de 5,8 MM.DH et d'une baisse de 4,6 MM.DH des charges en principal qui se sont situées à 2,5 MM.DH.

La diminution des tirages sur les emprunts extérieurs a concerné aussi bien les créanciers bilatéraux que multilatéraux, et notamment la Hollande et la BAD dont les tirages y afférents ont reculé par rapport à la même période de l'année 2008, respectivement, de 1,6 MM.DH ou 73% et 1,9 MM.DH ou près de 100%.

La diminution des remboursements en principal s'explique par l'arrivée à échéance en juillet 2008 de l'Eurobond émis en 2003 d'un montant de 400 M.€. Ces remboursements, qui se sont situés au même montant que celui de l'année précédente en dehors de cette opération, ont été effectués au profit i) des institutions internationales avec 1,6 MM.DH dont la BIRD 1,1 MM.DH et la BAD 292 M.DH, et ii) des créanciers bilatéraux avec 942 M.DH dont la France 365 M.DH et l'Allemagne 168 M.DH.

Rappelons que l'encours de la dette extérieure du Trésor a été estimé, à fin juin 2009, à 70,4 MM.DH contre 68,7 MM.DH à fin 2008, soit une augmentation de 1,7 MM.DH.

Dette extérieure publique

L'encours de la dette publique a été estimé, à fin mars 2009, à 137,6 MM.DH (16,4 MM.\$US) contre 133,9 MM.DH (16,5 MM.\$US) à fin 2008, enregistrant ainsi une augmentation de 3,7 MM.DH ou 2,7%. Cette évolution s'explique par :

- L'augmentation de 1,4 MM.DH ou 31% des tirages ;
- La baisse de 846 M.DH ou 30% des charges en principal.

Au terme du premier trimestre de 2009, le financement extérieur public a dégagé un flux positif de 4,2 MM.DH.

Poursuite d'injection de liquidités par la banque centrale sur le marché monétaire

Au cours du mois de juillet 2009, le marché monétaire a été caractérisé par la persistance de l'impact restrictif des facteurs autonomes de la liquidité sur les trésoreries bancaires. Cette

situation provient de l'augmentation de la monnaie fiduciaire, de la baisse des avoirs extérieurs de BAM ainsi que de l'amélioration du compte courant du Trésor.

En effet, et en dépit de la baisse du montant de la réserve monétaire de 4,8 MM.DH, Bank Al-Maghrib a dû augmenter le volume de ses injections de liquidités, via les avances à 7 jours sur appel d'offres, les portant à 20,8 MM.DH en moyenne (soit 85,7% du montant demandé par les banques) contre 20,2 MM.DH un mois auparavant.

Ainsi, le taux moyen pondéré du marché interbancaire s'est situé quasiment au même niveau que le taux directeur, soit 3,25% en baisse de 4 pbs par rapport au mois de juin.

Les concours bancaires à l'économie maintiennent leur orientation ascendante

Au cours du mois de juillet, les concours bancaires à l'économie ont marqué une progression de 8,1 MM.DH ou 1,5% portant ainsi l'additionnel des crédits bancaires distribués durant les sept premiers mois de 2009 à 32,5 MM.DH ou 6,1% contre 80 MM.DH ou 16,6% durant la même période de 2008.

Cet accroissement des concours bancaires résulte essentiellement i) des crédits à l'équipement qui ont enregistré une hausse de 15,1 MM.DH ou 15,6% au lieu de 8,6 MM.DH ou 10,6% un an auparavant, ii) des crédits accordés au secteur immobilier en hausse de près de 14 MM.DH ou 9,1%, suite à la progression, à la fois, des concours octroyés à la promotion immobilière (+8 MM.DH) et à l'habitat (+6 MM.DH) et iii) des crédits de trésorerie qui se sont inscrits en hausse de 6,3 MM.DH ou 4,4%.

Taux débiteurs

Les résultats de l'enquête trimestrielle de Bank Al-Maghrib auprès des banques font ressortir une hausse du taux moyen pondéré des crédits, passé de 6,33% au 4ème trimestre 2008 à 6,73% au premier trimestre 2009.

- Taux des facilités de trésorerie : 6,78% / p 49 pbs
- Crédits à l'équipement : 7,85% / p 22 pbs
- Crédits immobiliers : 5,75% / p 39 pbs
- Crédits à la consommation : 7,38% / p 24 pbs

Parallèlement, le niveau des créances en souffrance a baissé de 1,3 MM.DH ou 4,1% restant quasiment au même niveau enregistré le mois dernier.

Ralentissement de l'activité du marché boursier durant le mois de juillet 2009

Après avoir clôturé le 1er semestre de l'année 2009 sur des évolutions positives, la Place de Casablanca a clôturé le mois de juillet sur une baisse de ses deux principaux indicateurs. Ainsi, le MASI et MADEX ont affiché des contreperformances mensuelles chiffrées à 5,3% et 6% respectivement, portant leur baisse depuis le début de l'année à -0,1% et -1,2%.

Cette baisse d'activité à fin juillet renforce le climat de morosité constatée à la Bourse. En effet, le volume des transactions,

effectué dans sa globalité sur le marché central, a connu une baisse de 48,7 MM.DH ou 37,2% par rapport à fin juillet 2008. Cette évolution comprend notamment un recul d'activité de 54 MM.DH au niveau du marché central et une progression de 5,7 MM.DH au niveau du marché de blocs.

Pour sa part, la capitalisation boursière a baissé de 2,9 MM.DH ou 0,5%, par rapport à fin 2008, pour se situer à 528,9 MM.DH. Notons qu'Ittissalat Al Maghrib a drainé près de 24% de la capitalisation totale suivi d'Attijari Wafabank et Douja de 9,7% et 7,2% respectivement.

Ralentissement du rythme de création monétaire durant le mois de juillet

Sur le plan monétaire et au terme des sept premiers mois de 2009, la masse monétaire au sens large a marqué une progression de 20,1 MM.DH ou 2,8%.

Cette évolution provient i) de la progression de 6% des crédits à l'économie, tirée notamment par les crédits immobiliers, à l'équipement et aux trésoreries, ii) de la quasi-stabilité des créances sur l'Etat, iii) et du recul des avoirs extérieurs nets (-7,6 MM.DH), en liaison avec la persistance du déficit commercial.

Cette évolution continue à refléter le ralentissement de la progression de la monnaie scripturale, revenue à 0,8% après 3,5% il y a un an. Quant aux placements à terme, ils semblent bénéficier d'une partie des réallocations des agents non financiers, marquant une progression de 4,4%, moins importante toutefois que celle de 19,3% enregistrée durant les sept mois de 2008.

Les placements à vue ont, pour leur part, poursuivi leur orientation régulière marquant une hausse de 5%, de même la monnaie fiduciaire a vu son rythme de croissance annuelle se maintenir à 5,1%.

Forte décélération du taux d'inflation...

Après avoir enregistré un niveau de 3,5% au terme des quatre premiers mois de 2009, le taux d'inflation a connu une forte inflexion de tendance durant les trois derniers mois de mai, juin et juillet. En effet, le taux d'inflation est passé de 2,9% à 1,8% durant cette période.

Cette forte décélération du taux d'inflation, reflétée par des deux baisses exceptionnelles de l'indice du coût de la vie notamment durant les deux mois de mai (-1,3%) et juin (-1,7%), trouve son origine, d'une part, dans l'évolution des prix au niveau international et, d'autre part, dans la bonne performance du secteur agricole. Dans cette perspective, le mois de juillet a connu une légère progression de 0,1% en liaison avec la stabilisation de l'évolution de l'indice des prix alimentaire après avoir enregistré des baisses mensuelles chiffrées à 2,8% et 3,5% en mai et juin derniers.

A niveau des produits alimentaires, les ajustements à la hausse constatés durant le mois de juillet ont concerné notamment les poissons frais (+4,6%) et les viandes (+2,0%). En revanche, les prix des légumes frais, des fruits frais et ceux des légumes secs ont baissé de 5,3%, 4,1% et 1,1% respectivement.

Quant aux prix des produits non alimentaires, ils ont marqué une légère hausse de 0,1%, soit 1,4% au terme des sept premiers mois de 2009. Pour ces derniers, la hausse s'inscrit dans une fourchette allant de 0,8% pour le groupe « habitation » à 1,9% pour les deux groupes « équipements ménagers » et « loisirs et culture ».

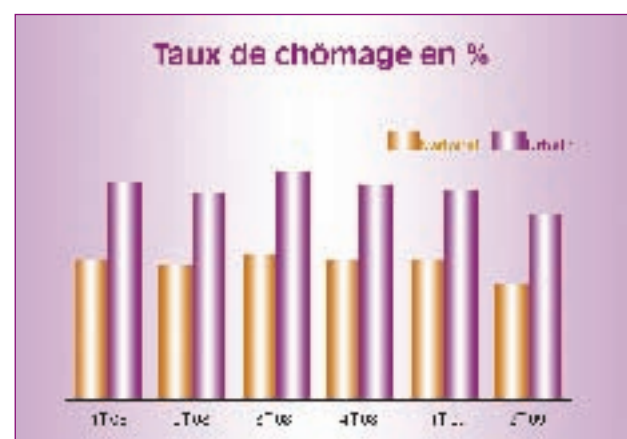
En glissement sur les 12 derniers mois, l'indice du coût de la vie fait ressortir une hausse de 2,7% contre 3,0% en 2008. Cette évolution est imputable à la hausse de 4% des prix des produits alimentaires et dans une moindre mesure à celle des prix des produits non alimentaires de 1,6%.

Concernant l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière, il a enregistré au terme des sept premiers mois de 2009 :

- i) Une baisse de 4,3% au niveau des industries manufacturières. Cette évolution recouvre, d'une part, des baisses enregistrées au niveau de la branche « chimie » (-42,3%), des « industries de métallurgie » (-12,1%), des « autres matériels de transport » (-6,9%) et des « industries de métaux » (-6%), et d'autre part, des hausses au niveau des « industries de cokéfaction » (+27,5%), des « autres produits minéraux » (+4,1%) et des « industries du cuir » (+2,3%).
- ii) Une augmentation de 1,2% au niveau des industries extractives malgré la baisse de 23,5% enregistrée au niveau de la branche « extraction d'hydrocarbures »
- iii) Une stagnation au niveau des prix de la production et distribution d'électricité et eau.

Baisse du taux de chômage à 8%

Le taux de chômage national a baissé à son plus bas niveau de 8% au terme du 2ème trimestre 2009 alors qu'il était de 9,1% pendant la même période de 2008. Cette évolution recouvre des baisses aussi bien au niveau du chômage urbain qui passe de 14% à 12,6%, que du chômage rural qui ressort à 3% au lieu de 3,9%



En matière d'emploi, 232.000 nouveaux postes ont été créés (111.400 postes en zones urbaines et 120.300 postes en zones rurales). Ces créations d'emplois ont concerné « l'agriculture, forêts et pêche » 196.000 nouveaux postes, les BTP avec 40.000 postes et les services avec 11.000 postes. En revanche, l'industrie y compris l'artisanat a perdu 7.000 postes.

Source : DEPF



Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat Chellah

Tél. : (212) 5 37 67 72 25 / 29

Fax : (212) 5 37 67 72 26

Portail Internet : <http://www.finances.gov.ma>

Portail Intranet : <http://maliya.finances.gov.ma>